

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4204 du Vendredi 17 Novembre 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

EGLISE

Les évêques du Congo en visite Ad limina à Rome

Les évêques
membres
de la Conférence
épiscopale
du Congo

(P.11)



CONSOMMATION

**Le coût
du gas-oil
augmente
comme
l'avait
prévu
le Premier
ministre**

(PP.16-17)

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Gouvernement s'explique sur les accords avec le Rwanda

(P.3)

SAISIE IMMOBILIERE

Hôtel Palm Beach de Pointe-Noire en vente à la suite d'une saisie bancaire



(P.2)

CANAL+

OFFREZ-VOUS LE MEILLEUR

LE DECODEUR HD
1 000 FCFA
~~5 000~~ TTC*

REABONNEZ-VOUS
15 JOURS
OFFERTS
A TOUT CANAL+

ANNONCE

La Semaine Africaine
informe ses lecteurs qu'elle
met en location sa salle de
conférences et deux bureaux, situés
au rez-de-chaussée de
son bâtiment.

Contacts: 06 8014203
06 6619843

EDITORIAL

**Ni tribalisme,
ni xénophobie !**

HÔTEL PALM BEACH DE POINTE NOIRE

EN VENTE A LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 09heures.

Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :

D'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, sous le répertoire /, Portant Convention de Crédit avec affectation hypothécaire, conclue entre LCB BANK BMCE Group et la Société Gestion Hôtelière en sigle SO.GE.HO (Palm Beach), en date à Pointe-Noire du 10 novembre 2015, en l'Office Notarial de Maître Angélique Esther DINAMONA KIDILOU, sis au n°148bis, rue PANDZOU, CONGO TELECOM, 1er étage, à côté du marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, BP : 471, Tel : (00242) 06.672.54.17 / 05.563.72.06, Email : etude.me.dinamona@gmail.com, République du Congo ;

Et par la suite d'un commandement de Maître Judicaël SAHT COMPAT, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, en date du 10 février 2023, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 17 mars 2023 ;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB Bank, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 14.340.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°CG-01-2004-B14-0003, NIU : M22000000170649Q, dont le siège social est sis, Av. Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville, Congo, BP : 2889, République du Congo, Tel : (00242) 06.700.48.48 / 05.717.11.11, Email : contact@lcb-bank.com, site WEB : www.lcb-bank.com, représentée par son Administrateur Directeur Général, en la personne de Monsieur

MAMADOU Igor Diarra, domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante ;

Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

En présence :

De la Société Gestion Hôtelière en sigle SO.GE.HO (Palm Beach), Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°11 B 2201, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, au n°17, Avenue Jacques BOUITI, Côte Sauvage, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo, agissant poursuite et diligence de son Directeur Gérant, en la personne de Monsieur El Hage MUSTAPHA, majeur, de nationalité Congolaise, né le 1er octobre 1958, à Kano (Nigéria), Titulaire d'un Passeport ordinaire n°A0430114, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale ;

De Monsieur El Hage MUSTAPHA, Directeur Gérant de ladite société, de nationalité Congolaise, né à Kano (Nigéria), le 1er octobre 1958, Titulaire d'un Passeport ordinaire n°A0430114, demeurant et domicilié au n°17, Avenue Jacques BOUITI, Côte Sauvage, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo, pris en sa qualité de caution hypothécaire de la société Gestion Hôtelière en sigle SO.GE.HO (Palm Beach) ;

Il sera, le samedi 25 novembre 2023, à 09heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

La propriété dont s'agit est située au Centre-ville de Pointe-Noire, dans l'Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, dont les références cadastrales sont les suivantes : parcelle n°95, section E, bloc /, superficie 13.686,89m², objet du Titre Foncier n°7081.

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 7.500.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;
-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 25 octobre 2023

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Gouvernement s'explique sur les accords avec le Rwanda

Face aux députés réunis le 10 novembre dernier en séance de questions orales avec débats au Gouvernement, le Premier ministre Anatole Colinet Makosso a expliqué le sens des accords signés entre le Congo et le Rwanda. «Il n'a jamais été question d'une cession des terres, mais d'une autorisation expresse d'occuper», a-t-il dit. Les travaux étaient dirigés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

Sept députés ont posé des questions à cinq membres du Gouvernement. Le premier, est le chef de file de l'opposition, Pascal Tsaty-Mabiala. Il est revenu sur les accords conclus entre le Congo et le Rwanda dans plusieurs domaines de coopération, mais qui suscitent une vive émotion auprès de l'opinion.

Il s'agit de la cession des terres et la mise en concession d'une partie des activités de la zone spéciale de Maloukou qui, selon l'orateur, ne sont pas bien compris dans le pays. «Ne sont-elles pas fondées, les aspirations légitimes du peuple congolais qui vous accusent de bradage de nos richesses et de leur souveraineté? Selon les difficultés prévisibles du Gouvernement à répondre aux compensations résultant de l'arrêt des subventions dans un secteur aussi sensible et à l'effet multiple, pourquoi avoir donné pretement suite et curieusement aux recommandations du FMI?», s'est-il interrogé.

Très attaché au sort des collectivités locales, le député Louis Gabriel Missatou a plaidé pour une rétrocession des recettes locales recouvrées par les services des impôts pour le compte de ces collectivités. «Ce n'est pas une dette ou de l'aumône que nous réclamons, c'est notre argent !», a-t-il signifié.

Le député Sylvain Samba voulait connaître les raisons de l'échec de la politique d'assainissement dénommée «Opérations villes, villages et habitations propres», instaurée en 2018 par le Premier ministre Clément Mouamba. Marie Jeanne Koulobou, députée de Boko, a déploré l'absence d'encadrement juridique réglementant le secteur de l'agriculture et de l'élevage en République du Congo.

Le député Jules Junior Romarick Oyo Embounou a rappelé au ministre des Transports, la promesse faite le 28 février 2023 sur la reprise des vols de la compagnie ECAIR pour le mois de mars 2023. «Force est de constater que cette relance n'est toujours pas effective».

Les autres préoccupations des députés ont porté sur l'éducation, le conflit entre hommes et faune, etc. Dans ses réponses aux six questions, Anatole Colinet Makosso a voulu dissiper les malentendus autour des accords de partenariat public-privé, signés avec le

Rwanda et sur la question de l'autorisation expresse d'occuper.

Pour le Premier ministre, il n'a jamais été question d'une cession de terres. «Il s'agit d'une autorisation expresse d'occuper prévue par nos textes. C'est une mise à disposition provisoire assortie de plusieurs conditions reprises dans le décret portant autorisation provisoire d'occuper octroyée à une société rwandaise de droit congolais pour une durée de 20 ans, afin de mettre en place un projet agro-pastoral, dans la réserve foncière de l'Etat, située dans le district de Yamba, département de la Bouenza», a-t-il précisé.

Il a indiqué que le Gouvernement tient à prendre des engagements qui ne compromettent nullement les intérêts des générations futures. «Ces terres ne sont pas données à une personne étrangère, mais à une société de droit congolais à capitaux étrangers», a-t-il nuancé.

S'agissant du parc industriel de Maloukou, le Premier ministre a précisé qu'il s'agit là aussi d'une concession dans le cadre du partenariat public-privé.

Sur les mesures gouvernementales de riposte contre la cherté de la vie, notamment la hausse du prix de carburant, Anatole Colinet Makosso a levé l'équivoque: «Nous ne sommes pas sou-



Isidore Mvouba



Anatole Colinet Makosso

mis au diktat du FMI; nous discutons durement. Toutes les mesures arrêtées avec le FMI sont en train d'être exécutées. Les ressources que nous mobilisons du fait de la réduction des subventions sont affectées dans la politique sociale», a-t-il indiqué.

Parlant de la décentralisation, il a dit que celle-ci est en marche. Pour lui, l'assainissement des villes et villages doit relever de la responsabilité des collectivités locales. Le Premier ministre a promis de transformer la circulaire de Clément Mouamba en une loi pour qu'elle soit plus contraignante.

Quant à la reprise des vols

de la compagnie nationale ECAIR, le ministre Honoré Sayi a simplement déclaré: «Lorsque vous avez cinq avions et qu'il y en a un qui soit fraîchement rentré d'une révision et qui se trouverait sur le tarmac de l'aéroport international Maya-Maya; lorsque vous avez le cœur à l'ouvrage au regard des fonctions qui vous ont été confiées et que vous avez l'assurance de vos techniciens que tout cela était possible, il y avait de bonnes raisons de dire qu'ECAIR devait prendre l'envol». Le moteur d'un des avions doit aller en révision.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DEFENSE NATIONALE

Bientôt une unité de fabrication d'uniformes textiles à Mont-Mambou

Dans le cadre du partenariat public-privé, les ministères des Affaires foncières et du domaine public; de la défense nationale et de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé ont procédé, mercredi 8 novembre 2023, à la signature du procès-verbal de mise à disposition du ministère de la défense nationale d'un terrain bâti du domaine public de l'Etat d'une superficie d'un peu plus de quatre hectares pour l'implantation d'une unité industrielle par la société Afritex pour la confection des uniformes des forces de défense et de sécurité, ainsi que des forces paramilitaires comme les Douanes congolaises, à Mont-Mambou, dans le 7^e arrondissement Mfilou-Ngamaba de la capitale, Brazzaville.

La cérémonie a été patronnée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala. En présence de deux autres membres du Gouvernement: Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, et Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la co-

opération internationale et de la promotion du partenariat public-privé. Cette signature a concerné le directeur général du domaine de l'Etat, Martin Mvouendé, et le commissaire général de brigade, directeur général de l'équipement du ministère de la Défense nationale, Ambroise Mopendza.

Dans le procès-verbal signé par les deux parties,

il est fait mention que le ministère de la défense nationale s'oblige à maintenir l'objet et la destruction de l'immeuble affecté jusqu'à sa désaffectation; préserver et sécuriser physiquement l'immeuble affecté; maintenir l'immeuble affecté en parfait état; ne pas aliéner tout ou partie de l'immeuble affecté; ne pas mettre en location tout ou partie de l'immeuble affecté; faire usage de l'immeuble affecté dans un délai de 12 mois qui suivent l'affectation. La dépendance domaniale fera l'objet d'une désaffectation si sa mise en valeur n'est pas réalisée dans un délai de 12 mois où l'objet de l'affectation est éteint.

La propriété immobilière située à l'ex-village artisanal

Editorial

Ni tribalisme, ni xénophobie !

Les relations entre la RDC et le Congo semblent au beau fixe. Pour deux pays qui ont en partage une grande partie des langues les plus fréquemment utilisées chez l'un et chez l'autre, les choses sont ce qu'elles devraient être. Les ministres des deux pays se tutoient, se donnent l'accolade, les présidents des deux pays sont toujours dans une relation de papa à fils quand ils se rencontrent. Leurs échanges se font en lingala, et semblent d'affection.

Mais ces apparences ne sont pas d'aujourd'hui. Et, comme toutes les apparences, elles ont parfois servi à alimenter les méfiances et les suspicions. Par beau temps, la fraternité est célébrée; les «deux capitales les plus rapprochées du monde», Kinshasa et Brazzaville, savent magnifier, y compris par des chansons, la singularité de leur positionnement géographique. Pourtant, il suffit d'un coup de grisou pour que tout s'embrase, et le Congolais de RDC redevient «le Zaïrois» à Brazzaville, et la République du Congo est reléguée au statut de «petit Cong».

A ces zig-zags sémantiques, savent correspondre aussi des phases de tensions politiques, et même de guerre comme le témoigne le conflit qui enflamma les armées des deux pays en 1976 à propos de l'île Mbamou (ou Mbamu, suivant la rive du fleuve Congo d'où l'on écrit!). Les crises politiques de la République du Congo (surtout) ont eu leurs répercussions en République démocratique du Congo, soulignant à quel point la souveraineté chez l'un et chez l'autre peut aussi avoir des répercussions déstabilisantes.

Aussi n'est-il nullement sage de se lancer dans une énième course à l'invective, par médias et réseaux sociaux interposés, sachant qu'un nationalisme blessé peut se donner tous les prétextes pour la surenchère. Le Président de la République insulté? Il n'y avait sans doute pas mieux à faire que ce qui a été fait: la grandeur de la fraternité se mesure aussi à subir les coups sans en rendre. Dans ce sens, tout le tintamarre orchestré à Brazzaville sur cette question, par des journalistes, s'est avéré pure flatterie. Tout comme le côté zen du ministre Ngakosso lors du discours du Président Tshisekedi au sommet des 3 bassins tropicaux à Brazzaville doit être souligné.

Aucun de nos deux pays ne gagnerait à se battre le flanc en proclamant: «Nous sommes les plus riches, les plus sages, les plus grands, etc...». Les revers de fortune guettent aussi les Nations flamboyantes. Le Président Tshisekedi avait taxé de tribalisme le fait pour le Congo de nouer des relations avec le Rwanda. Un autre a «réduit» cela à de la «simple xénophobie»: ni l'un, ni l'autre terme n'est adapté pour décrire la complexité de notre fraternité. Comme dans toute bonne famille.

Albert S. MIANZOUKOUTA



Pierre Mabiala remettant le titre foncier à son homologue de la défense nationale

ainsi remise est constituée d'un mur de clôture, d'un bâtiment plain-pied à usage de guérite, d'un bâtiment R+1, d'un bâtiment R+4 à usage administratif, deux bâtiments faisant office d'atelier, d'un bâtiment plain-pied initialement destiné à

la menuiserie, d'un bâtiment R+2, d'un hangar en construction, d'un local de groupe électrogène, d'un bâtiment à usage de toilettes, les voiries et réseaux divers.

Pascal BIOZI KIMINO

JOURNEES PORTES OUVERTES SUR LES AFFAIRES SOCIALES

Informez sur les actions que mène le Gouvernement dans le domaine de la protection sociale

Le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire veut communiquer davantage sur son action. Du 13 au 17 novembre 2023 il organise à l'Institut national du travail social (INTS), à Bacongo, la première édition des Journées portes ouvertes sur les affaires sociales. Aider la population à mieux s'informer sur les actions que mène le Gouvernement dans le domaine de la protection sociale non contributive. C'est le ministre d'Etat Pierre Mabiala qui a, au nom du Premier ministre, procédé au lancement de ces Journées.

À ses côtés, il y avait la ministre des Affaires sociales, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma; les ministres Jean-Marc Thystère-Tchicaya, des Zones économiques spéciales; Lydie Ponghault, de l'Industrie culturelle et Juste Désiré Mondelé, de la Décentralisation et du développement local. La présidente du Conseil économique, social et environnemental, Mme Emilienne Raoul; le secrétaire permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, M. Jean De Dieu Goma; l'administrateur-maire de Madibou, Alain Milandou; l'ambassadrice de France, Mme Claire Bodonyi; les chefs des Agences du système des Nations-Unies, le directeur général de l'AFD, étaient également présents.

Les Journées portes ouvertes sur les affaires sociales font partie des stratégies de communication définies dans le nouveau Plan d'action 2023-2026 de ce ministère. Elles visent à créer une relation plus étroite avec les administrés et à développer les liens entre les différents acteurs de l'action sociale.

En clair, elles ont pour objectifs principaux d'améliorer la visibilité du ministère, de présenter son savoir-faire, de promouvoir ses services et prestations et d'instaurer une relation de confiance avec le public, les

partenaires techniques et financiers et les bénéficiaires. Pour Mme Claire Bodonyi, cet événement qui fera date, «contribuera à la vulgarisation des activités de l'action sociale menées par le MASSAH et à la sensibilisation des bénéficiaires». «Cette activité participe une nouvelle fois à renforcer le partenariat entre le Congo et la France dans le cadre de la politique nationale d'action sociale (PNAS) couvrant la période allant de 2023-2026», a-t-elle dit.

En soutenant la démarche structurée de l'action sociale du Gouvernement avec un montant total d'environ 18 milliards de francs Cfa, «la France au travers de l'Agence française de développement (AFD), contribue à réduire la vulnérabilité de la population congolaise, à prévenir les situations de précarité tout en améliorant l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis», a affirmé la diplomate française.

«Ces Journées nous les voulons pérennes, afin d'entretenir un lien étroit avec les bénéficiaires, les professionnels, les partenaires, mais aussi avec les populations», a déclaré la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

Pour cette première édition, un accent particulier a été mis sur l'insertion socioéconomique des bénéficiaires du projet Telema, lancé en janvier 2020 et



Les membres du Gouvernement pendant la visite des stands



Quelques exposants

qui a déjà appuyé plus de 484 projets dans divers domaines. «Avec ce projet, le ministère dont j'ai la charge contribue à la fois à la réduction du chômage des jeunes, mais également à promouvoir le bien-être des populations les plus démunies», a précisé la ministre.

Outre le projet Telema, «d'autres approches d'insertion socioéconomique ont également été expérimentées par le projet Lisungi, à travers le Programme des activités génératrices de revenus et les transferts monétaires pour le financement des activités génératrices de revenus, qui ont touché de nombreux ménages bénéficiaires dans les localités où

s'exécutent le projet. Ces activités seront poursuivies par le programme national des filets sociaux, dont la mise en œuvre est prévue en début d'année 2024. La première phase devant couvrir 65.000 ménages vulnérables», a-t-elle ajouté.

Elle a invité l'assistance à visiter les locaux et les stands dédiés à ces Journées afin de se faire une idée des actions que mène son ministère et découvrir les opportunités d'insertion socioéconomique qu'offrent les projets Telema et Lisungi aux porteurs de projets.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL (PCT) POINTE-NOIRE

Jean Louis Boukou conduit à sa dernière demeure

Membre du Comité central du Parti congolais du travail (PCT) et président du Comité de ce parti de l'arrondissement 5 Mongo Mpoukou (Pointe-Noire), Jean Louis Boukou, décédé le 16 octobre dernier, a été inhumé le 28 octobre 2023 au cimetière de Loubou (département du Kouilou). Peu avant le départ de sa dépouille pour le cimetière, les militants du PCT, sous la conduite du président fédéral, Jean François Kando, les cadres, sympathisants, amis et connaissances lui ont rendu un hommage mérité au siège du PCT sis dans le troisième arrondissement Mvoumvou.



Jean François Kando déposant la gerbe de fleurs.

De l'oraison funèbre libérée par le secrétaire fédéral, chargé à la communication, Ambroise Bayakissa, on peut retenir: «Jean Louis Boukou est un agent municipal à la mairie de Pointe-Noire. Il a occupé les fonctions de directeur des équipements et des travaux urbains et celles de conseiller chargé des missions, superviseur général des travaux municipaux près la présidente du Conseil départemental et municipal, maire de la ville de Pointe-Noire. Il a prêté ses services comme enseignant vacataire à l'Ecole normale supérieure et technique de l'Université Marien Nguabi.»

Au plan politique, a-t-il ajouté: «Jean Louis Boukou est élu du PCT aux élections locales de 2022, dans la circonscription de Mongo-Mpoukou. Au niveau du conseil municipal de Pointe-Noire, il a occupé le poste de rapporteur de la commission équipement des travaux urbains. L'homme avait encore tant de choses à donner à la ville, grâce à son expertise technique. C'est un homme heureux qui a arrosé ses semblables de son affection, semé la concorde et la paix.»

Né le 5 avril 1963, à Bondi (département du Kouilou), Jean Louis Boukou a connu un cursus scolaire exemplaire. Après avoir décroché le baccalauréat série C en 1987, au Lycée Karl Max de Pointe-Noire, il est orienté en Algérie pour poursuivre ses études supérieures. Il décroche le diplôme d'ingénieur en structure à l'Institut national de formation en bâtiment à Alger.

En juillet 1990, il passe un stage pratique de renforcement des capacités à l'Institut national des sciences appliquées à Lyon (France), avant son retour au bercail. Hospitalisé depuis le 11 octobre 2023, la mort a eu raison de lui le 16 octobre dernier.

Marié, il laisse une veuve et cinq enfants.

Equateur Denis NGUIMBI

LITIGE FONCIER

A Pointe-Noire, un homme se dit menacé de mort par un magistrat

Les litiges parcellaires sont devenus un véritable phénomène de société au Congo. A telle enseigne qu'ils occupent une large part des affaires jugées devant les tribunaux. Pour une parcelle sise à Mongo Kamba-Thystère, à Pointe-Noire, et dont il détient pourtant le titre foncier, Simplice Irénée Tati Bissona dit être victime de menaces de mort de la part de M. Ekamba Elombé, magistrat officiant naguère dans la ville océane, évoluant présentement à Brazzaville, et dont la maman revendique également en être la propriétaire. Dans l'interview qu'il nous a accordée, Tati Bissona dénonce les menaces de mort dont il est victime de la part d'un homme de Droit.

*Quelles sont les raisons qui vous poussent à venir vers La Semaine Africaine ?

** C'est un litige parcellaire qui m'oppose à un magistrat, en l'occurrence Monsieur le procureur Ekamba Elombé, évoluant présentement à la Cour d'Appel de Brazzaville, et préalablement en fonction

à Pointe-Noire. Je suis en litige avec lui depuis 2015. Il me profère des menaces, tout comme l'une de ses sœurs et ses frères. En dépit des matériaux, notamment le gravier, le sable, et le ciment que j'ai achetés et qui se trouvent dans la parcelle, on m'empêche de construire. *La parcelle est bel et bien



Simplice Irénée Tati Bissona

voilà votre propriété?

**C'est ma propriété. Je détiens un titre foncier. Si elle n'était pas mienne, je ne serais pas en possession de ce document.

J'ai fourni tous les documents, j'ai fait déplacer les agents du cadastre qui ont réalisé toutes les formalités. Et puis, après trois mois, n'ayant pas eu d'opposition, je suis entré en possession de ma parcelle dont je ne jouis malheureusement pas. Parce qu'elle aurait été achetée par la maman du procureur Ekamba Elombé. J'ai les références cadastrales, qui sont différentes des siennes. J'ai le titre foncier, alors que l'autre partie n'en a pas. Voyez-vous, Monsieur le procureur a travaillé à Pointe-Noire, où il a essayé, par tous les moyens, d'annuler mon titre foncier, depuis 2015. Mais, en vain. J'imagine qu'il a dû vérifier et s'en est rendu compte que je suis dans mes droits. Il a laissé de côté le Droit et profité de son statut de magistrat pour m'intimider, et plus grave, il menace de me faire la peau. Il me

demande d'abandonner cette parcelle, si je veux être en paix. Dernièrement, il m'a fait savoir qu'il va profiter de ses congés pour venir spécialement me tuer.

*Qu'avez-vous déjà entrepris comme démarches?

** En 2015, la petite sœur de M. Ekamba Elombé a fait irruption dans ma parcelle. J'imagine sous les ordres de son frère. Elle est venue m'injurier, me menacer. J'ai porté plainte contre elle au Parquet de Pointe-Noire. J'étais accompagné de mon avocat, Maître Maixent Missamou. Ce jour-là, M. Ekamba Elombé a provoqué un trouble au Parquet. Il m'a proféré des menaces et tenté de m'agresser physiquement. Cette démarche n'a pas abouti. Il a argué

que même si ma mère avait bien acheté cette parcelle, lui étant procureur, il n'accepterait jamais qu'elle puisse la perdre. Il a promis me tuer et aller en prison. Donc, il y avait cette démarche qui n'a pas abouti. Et puis, lorsque j'ai acheté les matériaux de construction pour débiter les travaux, les menaces ont ressurgi en octobre 2023. Comme les menaces de mort ne cessent pas, j'ai saisi sa hiérarchie depuis Brazzaville. Ainsi, j'ai écrit au ministre de la Justice et des Droits humains, à l'Inspection générale de la Justice, et au premier président de la Cour suprême.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

EDUCATION

La communauté urbaine d'Oyo a désormais un lycée d'enseignement général moderne

Œuvre de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le nouveau lycée est bâti sur une superficie de six hectares. Il a été inauguré le 7 novembre dernier par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, qui avait à ses côtés le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso; les ministres Bruno Jean Richard Itoua, des hydrocarbures et Jean-Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Le préfet du département de la Cuvette, Jean Philippe Tchicaya; les présidents des Conseils départementaux de la Cuvette et des Plateaux; le président du Conseil municipal et maire de la ville d'Oyo, Gaston Yoka, les parlementaires, le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga, étaient également présents.

Le bijou tant attendu est bel et bien là. Prenez-en soin et faites-en bon usage. Car, c'est bien vous les pionniers de cet établissement», a déclaré Gaston Yoka, en s'adressant aux gestionnaires et élèves de ce lycée, tout en engageant les citoyens d'Oyo à préserver leur joyau. Sur une superficie de six hectares, le lycée d'Oyo compte 15 bâtiments comprenant les salles de

ancien recteur de l'Université Marien Ngouabi (1976-1977), secrétaire général de la conférence des recteurs des universités africaines (1976-1977), membre du comité exécutif de l'Association des universités africaines (1976-1977), ancien ministre de l'Education nationale (1977) et président du comité exécutif du bureau africain des sciences de l'éducation (1976-1981).

Denis Sassou-Nguesso coupant le ruban symbolique



Jean-Luc Mouthou



Maixent Raoul Ominga

classe, les dortoirs, un réfectoire d'internat, des laboratoires de sciences et de langue, une salle d'informatique, les logements pour le personnel administratif et le corps enseignant, un terrain de football, de handball et de basketball, deux terrains de tennis et une piste d'athlétisme. Avec une capacité d'accueil de 500 élèves, cet ouvrage a été financé par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et construit par une société chinoise en collaboration avec le bureau d'études, de contrôle, d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que le bureau du contrôle de bâtiments et de travaux publics.

Ce lycée que la SNPC offre à la jeunesse porte le nom d'Antoine Ndinga oba, ancien directeur de l'Institut national de recherche et action pédagogique (1972-1974), ancien directeur de l'Institut supérieur des sciences de l'éducation (1974-1976),

Œuvre de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), ce joyau, a dit Maixent Raoul Ominga, a été construit suivant la responsabilité sociétale de l'entreprise qui est d'accompagner le Gouvernement dans les projets à caractère social visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans son allocution, le ministre Jean-Luc Mouthou a rappelé qu'en 1979, le Congo ne comptait que neuf lycées d'enseignement général. «A l'occasion de la rentrée scolaire 2023-24, le lycée d'Oyo sera le 86^{ème} de notre système éducatif», a-t-il indiqué.

L'objectif de ce maillage, a-t-il poursuivi, «est de rapprocher l'école des apprenants, améliorer les conditions d'études, de travail et de réduire la pénibilité des apprentissages, tout en renforçant la capacité de la carte scolaire». Pour le ministre, la véri-



Vue partielle des bâtiments

té sur l'action du Chef de l'Etat en faveur de la jeunesse «résistera au temps qui passe, renseignera les générations futures, marquera à jamais les esprits et figera dans le marbre, l'ouvre grandiose qui est la sienne au bénéfice des jeunes du Congo. La jeunesse dans toute son entièreté, vous doit tout: son passé, son présent et maintenant son avenir», a-t-il déclaré. Jean-Luc Mouthou a estimé que la date du 7 novembre 2023 sera un jour mémorable; «un jour où nous célébrerons à la fois l'éducation et l'avenir de notre pays. Ce lycée représente bien plus que des murs et des salles de classe. Il symbolise l'espoir ainsi que les opportunités de

réussite illimitées pour la jeunesse d'Oyo», a-t-il précisé.

Il a indiqué que le choix du nom d'Antoine Ndinga Oba donné à ce lycée n'est pas anodin. «Il rend hommage à un grand intellectuel de notre pays et ce nom devrait aussi inspirer toutes les générations d'élèves qui fréquenteront cet établissement», a affirmé le ministre, en invitant les élèves à faire preuve de civisme et de patriotisme afin de préserver ce joyau.

Aux responsables en charge de l'établissement, il leur a demandé d'en prendre soin pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Les émoluments des dirigeants de la FMC font couler beaucoup d'encre

La chaîne de télévision en ligne, Tsieleka TV, fait état du budget annuel de la Force montante congolaise (FMC), l'organisation juvénile du parti au pouvoir, le PCT (Parti congolais du travail), qui serait de 180 millions de francs CFA. «Un budget plus costaud que celui du Conseil consultatif de la jeunesse», commente notre consœur. Les dirigeants de la FMC, quant à eux, gagneraient comme émoluments : entre 450.000 et 1.000.000 de francs CFA par mois. Avec ces montants, affirme Tsieleka Tv, les responsables de la FMC «gagneraient largement mieux que certains magistrats, mieux que les jeunes médecins formés à Cuba et très loin de ce que gagnent les enseignants vacataires et appelés volontaires». Pour l'auteur du reportage, «le train de vie des membres du bureau de la Force montante creuse le fossé entre le sommet et la base, en majorité des jeunes en chômage». « Pourquoi le PCT gave-t-il autant sa jeunesse ? Le PCT serait-il un parti "gabégiste" ? », se demande le reporter, qui invite cette formation à réduire son train de vie.

Un élève arrêté pour avoir tenté de brûler le bureau d'un proviseur

Un élève du CET de Ouessou, dans la Sangha, a été arrêté par la gendarmerie. Aux premières heures de samedi 11 novembre, il a tenté de mettre le feu au bureau du proviseur du lycée technique mixte, les deux établissements se trouvant dans une même enceinte. L'adolescent avait introduit un paquet de chiffon allumé à travers la fenêtre. Heureusement, le feu n'a pas atteint les documents administratifs. Selon la gendarmerie, le garçon aurait avoué son forfait. Un conseil de discipline prévu mardi 14 novembre 2023 devait se prononcer pour des sanctions disciplinaires à son encontre. On signale qu'à Ouessou, les élèves du sous-secteur de l'enseignement technique brillent souvent par des actes d'indiscipline et de banditisme. Le 2 octobre dernier, par exemple, aucun élève n'avait mis pied à l'établissement, une façon de protester, semble-t-il, contre l'uniformisation de la tenue scolaire.

Tabassée par son mari douanier, une journaliste dans le coma à Pointe-Noire

Agée de 28 ans, journaliste à MCRTV, une chaîne privée basée à Pointe-Noire où elle est arrivée voici un peu plus d'un mois, ancienne sociétaire de Digital radio television (DRTV), à Brazzaville, Emmanuelle Elenga se trouve dans un état comateux à l'hôpital de Loandjili (arrondissement 4 de la ville océane). Et pour cause: vendredi 10 novembre soir, elle a été tabassée par son mari douanier avec qui elle a eu deux enfants, dont une fillette de six mois. La scène s'est déroulée après la visite du couple chez le grand frère de la professionnelle de l'information. Quelques heures après son acte odieux, le mari violent, qui a été piqué par on ne sait quelle mouche, a été arrêté par la Police. Il est certainement en train de méditer son acte insensé.

A Impfondo, désarroi après les pluies diluviennes

Il pleut beaucoup dans le Nord du pays. C'est le cas à Impfondo, chef-lieu de la Likouala. L'eau déferle, furieuse, de partout. Conséquence : il y a des inondations. Les habitants ne savent plus où mettre le pied. Ils pataugent. DRTV qui n'est pas avare d'images en a proposé à ses téléspectateurs vendredi 10 novembre 2023, dans son journal de 20h30. Là-bas, des maisons sont inondées, de même que des bâtiments administratifs. Presque tous les quartiers sont inondés. Le directeur d'une école a dû renvoyer les enfants chez eux, la cour de l'établissement étant inaccessible. On a enregistré aussi des dégâts matériels. Le Gouvernement doit déjà se préparer à aller en aide aux populations de cette contrée.

Les Brazzavillois ne croient plus aux promesses du DG Adou Danga

Les Brazzavillois constatent que la fin des délestages électriques annoncé était une promesse vaine. Il y a un an, la direction de la société Energie électrique du Congo (E2C) avait bombé le torse et annoncé y mettre un terme à l'issue des travaux effectués sur son réseau de distribution. On attend toujours que la situation s'améliore réellement, car il y a quelques jours elle a encore annoncé des perturbations dans la fourniture de courant qui dureront jusqu'au 4 décembre prochain. Un programme d'un mois de perturbations ! Des ménages se retiennent de faire des provisions alimentaires dans les congélateurs à cause des incessantes coupures d'électricité. Les Brazzavillois sont lassés par ces programmes de perturbations du principal opérateur de distribution de courant. Ils disent ne plus croire aux promesses du DG Danga.



B.P. 711
Pointe-Noire - Congo
Tél : (+242) 222 94 00 52
Fax : (+242) 222 94 20 42
E-Mail : info@papn-cg.org
Web : www.papn-cg.org

Republique du Congo
Unité - Travail - Progrès

PROJET : TRAVAUX DE DRAGAGE DES QAIS CONSTRUITS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE D'URGENCE DU PORT DE POINTE-NOIRE
MARCHE : RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX
PAYS : REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE PREQUALIFICATION **N°006/PAPN/DEI/SPCIPM/2023**

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour couvrir le coût du projet de la phase d'urgence du plan directeur de développement du port de Pointe-Noire, et entend affecter une partie du financement aux paiements des travaux de dragage des quais construits dans le cadre de ce projet. Le Maître d'Ouvrage entend pré-qualifier des entreprises ou des sociétés pour :

le dragage d'approfondissement d'un million de m³ environ de sédiments repartis en trois zones : (i) le quai Multivrac, (ii) le quai Multifonction et (iii) le quai du port de pêche industrielle ; la démolition partielle de la digue intérieure et l'évacuation des blocs de béton, gravats et enrochements, l'enlèvement de deux (02) épaves de bateaux et d'éventuels obstacles.

2. Les matériaux dragués seront mis en dépôt sur un site situé près du rivage à une distance maximale de 5 km de la zone des travaux.

3. L'appel d'offres devra être lancé **en mars 2024**.

4. Les Candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner les Documents de Pré-qualification auprès du Port Autonome de Pointe-Noire (dont l'adresse figure ci-après) de 8h à 12h30min et de 14h à 16h30min

5. Les Candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet des Documents de Préqualification en français en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après, accompagnée du versement pour frais non remboursables de 200.000 Francs CFA ou 300 €. Les paiements se feront en espèces (à la caisse du PAPN), par chèque ou virement bancaire dans le compte dont les caractéristiques figurent ci-dessous :

Siège social: Avenue de Bordeaux (Enceinte portuaire)
Pointe-Noire - Capital Social : 7.600.000.000 FCFA
NIU - M2006110000591167 - RCCM : CG/PNR/08B534
Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
Correspondant : Banque de France ,

Code euro : BDFEFRPPCCT ;

Numéro de compte : FR 76 3000100064000005104277 ;

Code SWIFT : BEAC CGCG ;

Intitulé du sous compte bénéficiaire : Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) ;

Numéro de compte : 40 334101 0 4413 0 0 0 0 ;

Adresse de la Banque : Place de la poste, centre-ville, Brazzaville (Rep. du Congo) , Ville et pays : Brazzaville, République du Congo.

6. Les Dossiers de Candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après :

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
Avenue de Loango , Centre-ville
BP :711 Pointe-Noire , République du Congo
(A l'attention du Directeur Général du PAPN) Email :
Cci : jeanjacquesmomb0250@gmail.com;

avant le 10 janvier 2024 et doivent être clairement marquées (Candidature de pré-qualification n°0006/PAPN/DEI/SPCIPM/2023 pour le recrutement de l'entreprise en charge de la réalisation des travaux de dragage des quais construits dans le cadre de la mise en œuvre de la phase d'urgence du Port Autonome de Pointe-Noire

Fait à Pointe-Noire, le **09 NOV. 2023**

Le Directeur Général
du Port Autonome de Pointe-Noire



Séraphin BHALAT

ELECTION PRESIDENTIELLE DE DECEMBRE 2023 EN RDC

L'opposition discute d'une candidature unique

En RDC, près de 44 millions d'électeurs sont appelés aux urnes le 20 décembre prochain pour un triple scrutin : législatif, provincial et présidentiel. En ce qui concerne la magistrature suprême, 26 candidats sont en lice. Une élection qui va se jouer en un seul tour conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo. Une échéance électorale à laquelle devraient participer tous les ténors de l'opposition, sauf s'ils parviennent à un accord sur une candidature commune : les discussions ont commencé lundi 13 novembre dernier à Pretoria en Afrique du Sud. En même temps, à Kinshasa, les principaux candidats et le président sortant Félix Tshisekedi ont procédé à la signature d'un pacte pour la paix, consistant, entre autres, à ne recourir qu'aux instances légales pour d'éventuelles revendications.

«Une élection à un tour, ça favorise forcément le président sortant qui a...un appareil politique», explique sans détour un spécialiste des questions électorales. «Imaginez avec 26 candidats, si tout le monde fait 4%, il y en a un qui peut gagner avec tout juste 5% des suffrages et à peine 400 000 voix d'avance.» Des chiffres exagérés, mais qui illustrent bien la problématique dans laquelle se trouve désormais l'opposition congolaise: ne pas trop se diviser pour espérer l'emporter. Il faut dire que les poids lourds de cette opposition sont quasiment tous sur la ligne de départ. Il y a eu des doutes, des hésitations, mais finalement, la Cour constitutionnelle a bien validé l'ensemble des dossiers déposés devant



Les principaux opposants à Félix Tshisekedi

la Commission électorale. Seul le clan de Joseph Kabila, président du pays de 2001 à 2019, ne présente officiellement pas de candidat puisqu'il boycotte le processus. Pour les autres, se pose désormais la question des alliances. «Pour battre M. Tshisekedi, il n'y a pas besoin d'une candidature commune», confiait récemment le député du Kasai-Central Delly Sesanga. Néanmoins, l'opposition s'est retrouvée à partir de lundi dernier en Afrique du Sud pour des discussions autour de ce sujet. Une problématique sur la table depuis de nombreux mois déjà. Il faut dire qu'en 2018, face au dauphin du président Joseph Kabila, Emmanuel Ramazani Shadary, un accord avait déjà été signé à Genève entre plusieurs membres de l'opposition. Accord rompu rapidement par Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe, dont le ticket a finalement été déclaré vainqueur le 10 janvier 2019. Depuis, l'idée d'un Genève II a toujours été présente. «Évidemment qu'il faut une candidature commune, confiait-il y a quelques mois l'un des candidats. D'ailleurs, on a commencé à véritablement exister

dans le débat quand on s'est regroupé en plateforme. Mais il faudra que l'on désigne un nom le plus tard possible pour qu'il ne devienne pas l'homme à abattre». Attention, prévient Trésor Kibangula, analyste politique : «Cette fois-ci, il faut éviter les erreurs du passé et que cet accord tienne jusqu'au bout du processus.» La plateforme de l'opposition a vu le jour au printemps quand le candidat malheureux de la précédente présidentielle, Martin Fayulu, l'ex-gouverneur du Katanga Moïse Katumbi, l'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon, ses émissaires sont retrouvés à Lubumbashi pour un premier échange. Depuis le mois d'avril 2023, les candidats sont restés en lien grâce à un groupe WhatsApp sur lequel ils ont rapidement invité le prix Nobel de la paix, novice en politique, le docteur Denis Mukwege, avant même l'annonce de sa candidature. Ce sont donc ces mêmes candidats qui vont désormais se retrouver pour envisager la suite du processus. Dans la capitale sud-africaine, ce sont d'abord des délégués qui ont échangé. L'objectif: poser le cadre des négociations. Chaque candidat a été invité à envo-

yer deux représentants par l'ONG In Transformation Initiative (ITI). Olivier Kamitatu et Hervé Diakiese ont représenté Moïse Katumbi; Jean Félix Senga et Devos Kitoko ont parlé pour Martin Fayulu; Jean-Pierre Muongo et Justin Kima Kima pour Delly Sesanga; quant à Matata Ponyo Mapon, ses émissaires sont Franklin Tshiamala et Cédric Tombola. Si les choses avancent comme chacun l'espère, les candidats entreront alors en scène pour une réunion le week-end du 18 novembre, la veille de début officiel de la campagne électorale. Seront aussi présents en Afrique du Sud des observateurs de la vie politique congolaise et notamment l'organisation de la société civile La Lucha. Ses membres ne cachent pas aujourd'hui leur souhait que le président Félix Tshisekedi quitte le pouvoir. «Ces enjeux obligent ces figures de l'opposition», avoue l'un des militants. Seulement, «Ça ne va pas être évident d'arriver à un accord, prévient un expert. Il y a de la méfiance, voire de la défiance entre ces candidats. Et puis, pour certains, la volonté de concourir risque d'être plus forte que le reste». Un des candidats confirme que le but est avant tout de discuter et pas forcément de se mettre d'accord, ajoutant que chacun pense être le mieux placé pour l'emporter. Il y a aussi le risque qu'un candidat vienne pour ne pas donner l'impression de faire cavalier seul, alors qu'il compte rester dans la course coûte que coûte.

Gaule D'AMBERT

5^e ÉDITION DU MARCHÉ IVOIRIEN DE L'ARTISANAT

Un marché de l'artisanat pour le développement durable

Le thème retenu pour la 5^e édition du Marché ivoirien de l'artisanat (MIVA) : "L'artisanat, moyen d'inclusion sociale et de développement durable", traduit l'importance et l'impact positif de l'artisanat sur l'économie des pays et celle de la Côte d'Ivoire, a affirmé le ministre Souleymane Diarrassouba.

D'après le ministre du Commerce et de l'Industrie, le secteur de l'artisanat représente plus de 40% du tissu économique de la Côte d'Ivoire pour une contribution de 12% au produit intérieur brut (PIB). Ce secteur, a-t-il indiqué, offre aussi une opportunité d'inclusion sociale, surtout pour les personnes handicapées, et dans les milieux les plus défavorisés, car faisant appel très souvent à l'esprit de créativité et d'ingéniosité.

A travers des panels et ateliers, le MIVA vise à mettre en exergue la pertinence du renforcement de la production artisanale en vue de promouvoir l'emploi et le développement parmi les populations les plus marginalisées, en particulier les jeunes et les femmes les plus pauvres. Ce marché se veut une véritable plateforme de promotion de la créativité des artisans. Il contribue également à la valorisation des métiers de l'artisanat et suscite des vocations dans la frange la plus importante des populations africaines, à savoir la jeunesse.

Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des PME et de l'Artisanat qui a représenté la République du Congo à ce rendez-vous, a dit la gratitude de son pays aux autorités ivoiriennes pour avoir porté leur choix sur son pays en qualité de pays invité d'honneur de la 5^e édition du MIVA. C'est l'expression de l'excellence des relations entre les deux pays, a-t-elle déclaré. Elle a conduit une importante délégation d'officiels et d'artisans à l'édition 2023 du MIVA.

Le Directeur général ivoirien des PME et de l'Artisanat, Yao Silvére Konan, par ailleurs commissaire général du MIVA 2023, a expliqué qu'outre les expositions, cette édition du MIVA a enregistré des conférences et panels, des rencontres B to B, des ventes, des dégustations des produits made in Côte d'Ivoire et d'autres pays présents sur le MIVA.

Le secteur de l'artisanat regroupe les métiers de la production, de l'extraction, du bâtiment, de l'automobile, de l'alimentation, tous les métiers de proximité (coiffeur, fleuriste, pressing...) et bien d'autres (traitement des métaux, sérigraphie, imprimerie, laboratoire photographique, récupérateur de matière recyclable...).

Dans l'ensemble, 245 métiers issus de huit branches d'activité et regroupés en 40 corps de métiers sont répertoriés dans la nomenclature des activités artisanales.

Alain-Patrick MASSAMBA

FORUM SUR LA PAIX DE PARIS

Un changement de paradigme aux pays du Nord, réclamé par des Chefs d'Etat africains

Du 10 au 11 novembre Paris a abrité la 6^{ème} édition du Forum sur la paix. Une vingtaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement y ont pris part. Dans cet élan, il s'est aussi tenu une table ronde, faisant suite au Sommet pour un nouveau pacte financier mondial de juin, durant laquelle plusieurs Chefs d'États africains, dont celui du Ghana et du Sénégal, ont de nouveau appelé les pays occidentaux et les institutions internationales à prendre des engagements plus forts et plus fermes vis-à-vis du continent. Ces assises ont également permis aux participants de dialoguer, discuter, trouver de nouvelles formes de coopération, faire avancer des projets en faveur de la paix.



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement présents au sommet

Pour le président ghanéen Nana Akufo-Addo, les pays africains se trouvent dans un dilemme. "Les nations du Nord leur demandent de ne pas exploiter leur pétrole, leur gaz, leurs énergies fossiles, pour protéger l'environnement, alors que

les pays riches, eux, l'ont fait et continuent de le faire, entraînant le dérèglement climatique. Les pays africains, a-t-il dit, ont besoin de ressources, besoin de se développer..." La question cruciale, a-t-il poursuivi, "encore et toujours, c'est l'argent, l'accès à l'in-

vestissement". Il a plaidé pour une mobilisation du capital privé. «Il y a beaucoup plus d'argent là». De même, il a demandé un changement d'état d'esprit des pays du Nord, une nouvelle mentalité, pour combler le fossé entre populations vivant dans un super confort et celles dans une super pauvreté. Macky Sall, le Président sénégalais, s'est appesanti sur un «changement de paradigme». Il a rappelé certaines avancées: la présence de l'Union africaine au G20, des réformes de la Banque mondiale et du FMI. Donc, "des progrès sont possibles", a-t-il assuré. En définitive, il a plaidé pour des réformes concrètes: que les institutions financières accordent des prêts plus longs, avec des taux d'intérêts plus

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe- Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ SMART-E

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 05 Octobre 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 10 Octobre 2023, sous le folio 193/27 N°7448, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: SMART-E ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée ;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé à cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Le siège social est fixé au Centre-Ville, vers l'ancienne Radio Congo, Pointe-Noire, République du Congo.
Objet: La société a pour objet, en République du Congo: Prestation de services (Assistance et accompagnement des particuliers et des entreprises), Assistance technique sur les opérations bancaires (opérations internationales, crédit, apurement), Gestion des automates (distributeur, TPE), Assistance technique, Assistance technique de premier niveau sur automate bancaire, Commerce, Import et export, Prestation de services.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur MAKOSSO Ralph Marvel Chancy ;
RCCM: CG-PNR-01-2023-BI2-00180 du 17 Octobre 2023.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

bas, qu'on réforme aussi les crédits d'assurance trop élevés, et qu'on mette fin aux congés fiscaux abusifs, c'est-à-dire ces exonérations de taxes dont bénéficient certaines entreprises étrangères qui s'installent en Afrique. Bref, pour le président sénégalais, les Africains «ne demandent pas une révolution, mais une évolution».

Alain P. MASSAMBA

ENVIRONNEMENT

Disposer des données fiables pour la production du nouveau rapport

Les cadres et experts nationaux ont renforcé leurs capacités du 7 au 11 novembre 2023 à Brazzaville, sur les méthodologies d'inventaire des émissions et absorption des gaz à effet de serre. C'était au cours d'un atelier organisé par le ministère de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo en partenariat avec le PNUD. Cet atelier a permis de doter les acteurs clés du développement national, de compétences et de connaissances nécessaires pour mesurer et surveiller efficacement les émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'élaborer des stratégies d'atténuation appropriées assorties d'un cadre de transparence pour le suivi de l'action climatique.



Les organisateurs et les participants à l'ouverture des travaux

Les travaux de l'atelier ont été présidés par Arlette soudan-Nonault, ministre en charge de l'Environnement en présence de Mme Adama-Dian Barry, représentante du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et de Chris Mburu, coordonnateur résident du système des Nations-Unies au Congo.

Mme Adama-Dian Barry a souligné que l'accord de Paris sur le climat établit le socle sur lequel il faut aligner les politiques et stratégies publiques pour aller vers une réduction de l'empreinte carbone et réduire le réchauffement de la planète à l'Horizon 2050.

La Contribution déterminée au niveau national (CDN), a-t-elle dit, est le point d'entrée pour toute conversation et pour tous les projets visant l'écologie, la transition énergétique ainsi que la feuille de route du sommet des trois bassins notamment. Cette CDN révisée, avec l'appui du PNUD et de ses partenaires, a pris en compte les secteurs émetteurs des gaz à effet de serre et propose des scénarii qui visent la réduction des émissions dans les secteurs émetteurs tels que l'énergie, l'agriculture, les forêts, la santé et d'autres secteurs affectant, touchant à l'affectation des terres les procédés industriels et l'utilisation des produits des déchets avec les émissions des déchets solides et liquides.

Le programme Promesse climatique mise en place par le PNUD, a été initiée dans le but d'aider les pays et territoires à atteindre leurs objectifs climatiques en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre et à relever les défis des changements climatiques et notamment le cas également pour le Congo. Désormais, le PNUD intensifie ainsi son soutien au pays afin qu'il transforme les objectifs visés dans leur CDN en actions concrètes.

Pour Arlette soudan-Nonault, le Congo a pris les mesures qui convenaient en ratifiant la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, puis en se joignant à l'Accord de Paris en 2016. Depuis lors, le Congo affiche des avancées significatives en matière de climat et de gestion durable à travers son adhésion et son implication active dans des initiatives régionales et internationales avec des déclinaisons nationales se traduisant par la mise en œuvre de projets et la conduite d'activités multisectorielles en matière de développement durable, de gouvernance environnementale, de conservation de la biodiversité et d'agroforesterie notamment. «Cet exercice permettra de constituer et de consolider un vivier d'experts nationaux sur les inventaires des GES, capables de fournir les données requises pour aider à mieux orienter nos politiques de développement et prendre des décisions éclairées pour un avenir durable et résilient face au risque climatique pour nos populations», a-t-elle dit. Le ministre de l'Environnement a informé les partenaires au développement que dans le cadre de ses engagements pour l'Accord de Paris, le Congo soumettra à l'instar des autres parties, son rapport biennal actualisé avant la fin de l'année 2024.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

APEEC-UDSN

Les étudiants sensibilisés aux droits et devoirs des enfants

Le président de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo de l'Université Denis Sassou Nguesso (APEEC-UDSN), Dieudonné Ngankoussou, a organisé le 11 novembre 2023, dans l'enceinte de l'UDSN, une causerie-débat à l'endroit des étudiants. Elle avait pour thème: «Droits et devoirs des enfants en République du Congo». Cette thématique s'inscrit dans la problématique générale des droits de l'homme, qui protègent tous les êtres humains.

Pour le conférencier, les enfants ont des droits consacrés tant par les instruments juridiques internationaux que par la législation nationale. Dans le cadre de cette communication,

les étudiants ont suivi les droits consacrés au cadre juridique relatif aux droits des enfants; les droits des enfants, les institutions nationales en charge de la protection des droits des enfants ainsi

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Le Congo signe deux contrats de bail emphytéotiques avec la société Xian He

Le ministère de l'Economie forestière et la société Xian He (à capitaux chinois) ont procédé, vendredi 10 novembre 2023 à Brazzaville, à la signature de deux contrats de bail emphytéotiques relatifs à la mise en place des plantations forestières et agroforestières sur une superficie de 21.268 ha.

Le document a été signé par Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière et par Zhu Yong Ging, président directeur général de la société Xian He, un groupe qui a connu son essor en Chine et ayant longtemps exercé dans l'industrie du papier. Deux autres membres du Gouvernement étaient également présents: Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales et Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre du Développement industriel ainsi que les députés d'Ignié (dans le département du Pool) et de Zanaga (dans la Lékoumou). A travers ces deux contrats de bail emphytéotiques, le Gouvernement a cédé temporairement à la société Xian He trois blocs de terres des réserves foncières de l'Etat situés dans le village Obili, sous-préfecture de Zanaga, pour une superficie de 20.216 ha, à Malolo, sous-préfecture de Louvakou (dans le département du Niari), avec une superficie de 360 ha et au PK 45, dans la sous-préfecture d'Ignié, pour une superficie de

692 ha. L'ensemble correspond à une cession de 21.268 ha de superficie.

La société Xian He s'est engagée sur fonds propre à investir dans un projet de mise en place de plantations forestières industrielles d'eucalyptus et de pins dans les départements de la Lékoumou et du Niari afin de garantir en matière première les usines de transformation du bois qui seront installées à Dolisie. Mais, il sera mis aussi en valeur des plantations d'eucalyptus et de pins au PK 45 à Ignié, dans le département du Pool. La durée consentie par les deux parties est de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du bail.

L'Etat s'est engagé à travers le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR) à promouvoir les plantations forestières et agroforestières, avec pour objectif l'accroissement de la superficie forestière d'un million d'ha en mobilisant les acteurs privés, les services publics de l'Etat, les communautés et les individualités. Dans le cadre du PRONAR, la



Rosalie Matondo et Zhu Yong Ging pendant la signature des contrats

société souhaite investir dans un projet de création des plantations forestières industrielles à usages multiples.

Le Président directeur général de la société Xian He a rassuré que la société apportera sa contribution pour relever les défis communs en urgence, dont entre autres, le réchauffement du climat. Elle a consenti investir au Congo pour un montant chiffré à plus de 20 milliards de francs CFA. «Il est prévu dans nos activités la valorisation des sites mis à notre disposition, mais aussi l'installation des industries de déroulage d'une capacité de 5000 à 10.000 feuilles par jour par une unité de fabrication de contre-plaqué, d'une unité

de traitement de la résine de pin et une menuiserie moderne au PK 45, dont les produits seront vendus sur le marché local et international. Xian He se penche, également, sur le volet social, avec une possibilité de recruter plus de 500 ouvriers». Pour Rosalie Matondo, le projet porté par la société Xian He s'aligne aux objectifs du PRONAR et prévoit le développement d'un volet industriel important, prônant la transformation plus poussée du bois de plantations et des produits non ligneux telle que la résine de pin, conformément aux lignes directrices de la politique forestière nationale, déclinée dans le code forestier en vigueur.

Philippe BANZ

JOURNÉE MONDIALE DE LA QUALITÉ

Montrer l'importance de la qualité dans les activités socioéconomiques

Dirigée par Jean Jacques Mouyabi, l'Agence congolaise de la normalisation et de la qualité (ACONOQ) a organisé du 9 au 11 novembre 2023 à Brazzaville, la 4ème édition nationale de la Journée mondiale de la qualité. «La qualité: fondement et durabilité des entreprises compétitives», a été le principal thème de cette édition. Cette rencontre qui a connu la participation d'un parterre d'acteurs économiques l'a été sous les auspices de Michel Opangault, directeur de cabinet du ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur.



Photo de famille pendant la cérémonie d'ouverture

Cette année, l'occasion a été donnée aux experts, chacun dans son domaine de compétence, de discuter, d'échanger et de partager les expériences. Pour Jean Jacques Mouyabi, «la qualité pour une entreprise, c'est sa capacité à satisfaire les besoins des clients à travers son organisation, ses prestations, et ses produits».

Le client n'achète pas toujours un produit uniquement en fonction du prix, mais très souvent, en fonction de la qualité du produit et/ou du service. La compétitivité des entreprises repose sur la différenciation des pratiques et les caractéristiques distinctifs des différents produits et services. Entre autres raisons de pousser les entreprises congolaises à adhérer à la démarche qualité, la réputation d'une entreprise, est

subordonnée à la qualité de ses produits. A quelques années de l'ouverture du Congo à la Zone de libre échange continentale, la concurrence va devenir de plus en plus rude. Il sera presque

la convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 2002; la convention de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants, ratifiée en 2006.

Au niveau national, après la constitution du 25 octobre 2015, l'arsenal juridique est constitué de plusieurs textes législatifs: la loi n°60-18 du 16 janvier 1960 à protéger la moralité de la jeunesse congolaise; la loi n°4-2010 du 14 juin portant protection de l'enfant en République du Congo; la loi n°10-2012 du 4 juillet 2012 portant protection institution du régime de la famille et de l'enfance en difficulté etc.

Concernant les droits des enfants, ils sont multiples et se résument fondamentalement au droit d'avoir un nom, une nationalité et une identité; le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée; le droit d'aller à l'école; le droit d'être protégé contre la

impossible de réaliser des bénéfices et de se pérenniser sans un engagement réel à la démarche qualité, à la conformité aux normes et à la certification des produits et services. Faire autrement, c'est aller droit contre le mur.

Le secret du développement et de la durabilité d'une entreprise, est l'organisation ainsi que la volonté manifeste de prouver constamment la conformité de ces produits et de ces services. Autrement, la qualité, c'est l'organisation selon les normes établies.

Aux entreprises congolaises ayant participé à cet événement, Jean Jacques Mouyabi les a exhortées à adhérer à la démarche qualité, au respect des normes, à la certification des produits.

Instituée en 1990 par les Nations Unies, la Journée mondiale de la normalisation est célébrée chaque année, le deuxième jeudi du mois de novembre.

Gaule D'AMBERT

violence, la maltraitance et toute forme d'abus et d'exploitation, etc.

Pour ce qui est des devoirs, le conférencier a relevé que, l'enfant a le devoir de respecter ses parents; d'obéir à ses parents et à ceux qui en reçoivent la délégation; de participer au développement culturel et social; de respecter et de profiter du temps de repos et de loisir qui lui est accordé et de ne pas perturber celui des autres, etc.

«Si nombreux sont les enfants qui ignorent encore leurs droits et obligations, les diverses institutions nationales en charge de la promotion et protection des droits de l'homme ainsi que des organisations de la société civiles, devraient intensifier les campagnes de vulgarisation des instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux», a indiqué Dieudonné Ngankoussou.

A.N'K-K.



Dieudonné Ngankoussou au milieu pendant la causerie-débat

ECONOMIE

Des acteurs de la société civile informés du mécanisme de suivi de la dette publique

Les organisations de la société civile de la CEMAC (Communauté des Etats de l'Afrique centrale) et de la CEEAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) veulent s'impliquer davantage dans le suivi de la dette publique de leurs Etats respectifs. D'où l'atelier de renforcement des connaissances organisé par la plateforme dette et développement (PF2D) Congo, du 8 au 9 novembre 2023 à Brazzaville.



Les membres de la société civile à l'ouverture des travaux

L'atelier a regroupé les représentants de la plateforme dette et développement (PF2D) Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Niari, Bouenza, Cuvette et Sangha), des délégués de l'Intersyndicale nationale du Congo (INC) de la RDC et de la Plateforme d'information et d'action sur la dette (PFIAD) du Cameroun. L'animation a été assurée par Broulaye Bagayoko, secrétaire permanent du réseau du Comité pour l'abolition des dettes illégales (CADTM), composé de 16 pays en Afrique, pour partager l'expérience de son pays d'origine le Mali. Les travaux ont été ouverts et clôturés par Samuel Nsikabaka, coordinateur de la Plateforme dette et développement (PF2D) Congo. L'atelier a permis aux membres de la société civile d'augmenter leur niveau d'information sur la dette et leurs capacités d'analyse, d'influence, de veille et de plaidoyer. Les participants ont échangé et partagé des expériences sur les

questions d'endettement et sur les missions de la CEMAC et la CEEAC. A la fin des travaux, une déclaration dite de Brazzaville a été adoptée. Celle-ci a fait ressortir que les membres de la société civile travaillant sur les questions de la dette et du développement, ont retenu que le rapport sur la dette 2022 du Congo produit par la caisse congolaise d'amortissement (CCA) et le décret 2008-56 du 31 mars 2008, portant création, attribution et fonctionnement du comité national de la dette publique, présentent quelques préoccupations suscitant les inquiétudes des participants. Les inquiétudes portent essentiellement sur les vulnérabilités qui subsistent sur la viabilité de la dette, la prédominance du ratio de la dette intérieure sur le PIB et la prédominance de la dette intérieure sur la dette extérieure. S'agissant du décret, les participants ont constaté que la société civile n'y est pas impliquée au

moment où les effets de l'endettement sur le développement de ces pays n'améliorent pas significativement les conditions de vie des populations. Clôturant les travaux, Samuel Nsikabaka a souligné: «Nous avons identifié des faiblesses dans la collecte de nos informations pour suivre de manière rationnelle la dette de notre pays et son évolution. C'est un moment déclencheur pour le plaidoyer». Broulaye Bagayoko a déclaré: «Nous constatons que la dette constitue un problème sérieux dans tous les pays africains et particulièrement dans la zone CEMAC où tous les Etats sont au-delà des critères de convergence de la communauté. La dette des Etats ne devrait pas dépasser 70 % de leur PIB. Le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 1,5 %. Aujourd'hui, nous pensons que ces seuils, tels que fixés, doivent être revus à la baisse».

Philippe BANZ

Projet JACA-MBE

Rendu opérationnel

Le projet Jardin Carbone de Mbé, dans la sous-préfecture de Ngabé, (Pool) a été officiellement lancé par le Premier ministre, chef du Gouvernement Anatole Collinet Makosso, le lundi 6 novembre 2023. C'était à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre.



Anatole Collinet Makosso, Gavanni Gasparini et Rosalie Matondo lançant le projet au planting

Ont pris part à cette cérémonie, plusieurs membres du Gouvernement, dont Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, quelques parlementaires, des diplomates en poste au Congo et Gavanni Gasparini, président du conseil d'administration de la société Renco Green Sarlu, à capitaux italiens, porteuse du projet ainsi que des responsables du royaume Téké. Quelque 142.000 plants ont été mis sous terre sur une superficie de 150 ha, de l'espèce acacia mangium. Ce massif forestier a pour finalité de générer des crédits-carbone valorisables sur le marché volontaire des crédits-carbone.

Le projet, situé dans la savane du village Mbé, à 150 km de Brazzaville, vise à mettre en place une superficie totale de 40.000 ha de plantations forestières et agroforestières, sur une durée de 30 ans. Ce massif forestier constituera le deuxième grand puits de carbone du Congo, à l'instar du projet développé par la société TotalEnergies, mis en œuvre dans la réserve foncière de la Léfini, dans le département des Pla-

teaux. Ce projet va contribuer à la régénération et la sauvegarde des îlots forestiers naturels présents dans le domaine foncier. Pour Rosalie Matondo, ce projet entraînera le développement local et générera des milliers d'emplois. Installée au Congo depuis 1999, la société Renco Green Sarlu est focalisée sur le pétrole. Actuellement la volonté de sa direction est de s'orienter vers l'écologie pour la durabilité environnementale, sociale et économique. Le projet JACA-Mbé se propose de développer les forêts pour le captage de carbone, a précisé Giavanni Gasparini.

Le Premier ministre pour sa part,

pense que c'est une grande expérience pour la sauvegarde de l'humanité. «Nous saluons toutes les initiatives qui sont prises. Après le projet de TotalEnergies, aujourd'hui c'est JACA-Mbé. Toutes les initiatives prises par les entreprises dans le cadre de leur responsabilité sociétale font en sorte que nous puissions créer davantage d'espaces forestiers pour la séquestration et la captation du carbone», a dit la ministre. Reconnaisant l'importance du projet, elle a rappelé que l'arbre aide à séquestrer le carbone qui est une qualité contre le réchauffement climatique.

Ph. B.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Société CHRYSTAL Services, en diagonale de Caffé Torino 1er étage, B.P :469 Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40
Email : mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

«ENTREPRISE DE BÂTIMENT, MAINTENANCE ET TRAVAUX INDUSTRIELS»
en sigle «EBMTI».

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de FCFA : 1.000.000
Siège social: Pointe-Noire, Songolo vers le pont (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO, en date du 03 octobre 2023, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée "ENTREPRISE DE BÂTIMENT, MAINTENANCE ET TRAVAUX INDUSTRIELS" en sigle «EBMTI SARLU» dont les caractéristiques suivent :

Capital: 1.000.000 F CFA

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Travaux de bâtiment;
- Maintenance et travaux industriels.

Et Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Durée: 99 ans

Gérant: Monsieur Kevin Hermann NGANGUIA

Statuts enregistrés à Pointe-Noire Loandjili folio 187/1 du 09 octobre 2023 sous le n° RCCM N° CG-PNR-01-2023-B13-00200 du 16 octobre 202

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

«COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social : 4, rue Djilé, Talangai, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2023-B12-00282
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 16 octobre 2023 par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 17 octobre 2023, sous Folio 196/2, numéro 2071, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;

Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Toutes activités liées à l'enseignement général (préscolaire, primaire, collège et lycée).

Dénomination: «COMPLEXE SCOLAIRE EDUSCHOOL» ;

Siège social: 4, rue Djilé, Talangai, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;
Capital social: UN MILLION (1.000.000) de

FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés; Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 16 octobre 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 17 octobre 2023, sous folio 196/3, numéro 2072, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 16 octobre 2023, Monsieur DAMBIA ZUAMA Jodel, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée de trois (3) ans renouvelable;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 02 novembre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00282.

Fait à Brazzaville, le 09 novembre 2023
Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

ARCHIDIOCESE D'OWANDO

La paroisse Notre-Dame de Lekety s'apprête à célébrer son 125^e anniversaire

C'était le 29 juin 2022 que la paroisse Notre-Dame de Lekety, dans l'archidiocèse d'Owando (département de la Cuvette-Ouest) allait célébrer le 125^e anniversaire de son existence, puisée fondée en 1897 par Mgr Prosper Philippe Augouard, vicaire apostolique du Haut-Congo. Cet événement historique de l'Eglise du Congo sera célébré en différé le dimanche 10 décembre 2023, deuxième dimanche de l'Avent, à Lekety.

La coordination de l'association Union Saint Joseph de Lekety que dirige M. Xavier Mpougalogui a organisée une rencontre des fils et filles de la Cuvette-Ouest à Brazzaville le samedi 11 novembre dernier à la Mairie de Ouenzé pour une sensibilisation.

M. Xavier Mpougalogui a indiqué que l'événement est de taille et nécessite l'apport de tous les fils et filles du département de la Cuvette-Ouest disséminés à travers le territoire national ainsi que ceux de la diaspora. «J'ai le réel plaisir de vous informer qu'en date du 27 juin 1897, Mgr Prosper Philippe Augouard fondait la mission catholique de Lekety. Pour des raisons de calendrier et d'organisation,

cette fête n'a pu être célébrée en 2022. Ainsi, la commémoration de cet événement aura lieu le dimanche 10 décembre 2023. En effet, la mission catholique Notre-Dame de Lekety est la deuxième dans la partie septentrionale du Congo après Saint-Louis de Liranga (1889). La mission de Lekety a donné naissance à plusieurs d'autres paroisses telles que Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, Sainte Radegonde de Tsambitso, Notre-Dame des victoires de Boudienga (1889), Saint François Xavier de Boundji (1900), Saint Pierre Apôtre de Makoua (1930) et Sainte Thérèse de l'enfant Jésus de Lékana (1937). La mission catholique de Lekety a contribué à sa manière



Les membres de la coordination et l'abbé Maurice Edoula

à la formation et à l'éducation de nombreux élèves dont certains font parties aujourd'hui de l'élite intellectuelle de notre pays. Pour la réussite de ce 125^e anniversaire, les dons divers sont attendus à la coordination de l'association Union Saint Joseph de Lekety en appelant aux numéros 06 699 11 53/06 911 80 46. A cet effet, une messe d'action de grâces sera célébrée le dimanche 19 novembre 2023

en l'église Notre-Dame des victoires de Ouenzé», a dit M. Xavier Mpougalogui.

A signaler que la paroisse Notre-Dame de Lekety est la 5^e mission de l'Eglise catholique au Congo, après Loango et Linzolo (1883), Saint Louis de Liranga (1889) et cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville (1892).

Pascal BIOZI KIMINOU

ASSOCIATION DES PETITES SŒURS DOMINICAINES AU CONGO/ECOLE SPECIALE CASE DOMINIQUE

L'association Autisme-Alliance-Afrique a commémoré la Semaine internationale sur l'Autisme

Sous le parrainage de l'Association des Petites Sœurs Dominicaines au Congo (A.P.S.D.C) par le biais de l'Ecole spéciale Case Dominique (E.S.C.D) située au n°10 de la rue Mbochis, dans le 3^e arrondissement Poto-poto de Brazzaville; l'Association internationale Autisme-Alliance-Afrique a organisé la Semaine internationale sur l'Autisme, ayant pour thème: «Autisme: les particularités sensorielles dans le diagnostic et les prises en charge». C'était du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023, au sein de l'E.S.C.D.

A l'occasion du lancement de cette semaine internationale, Mme Laure Alphonsine Yockah Okondo Matongo, directrice générale de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle, (DGAENF), au nom de Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation; a procédé à la coupe du ruban symbolique marquant l'inauguration du nouveau bloc administratif de cette école. Un bâtiment R+1 qui abrite désormais le Centre de ressources autistes et autres troubles du neurodéveloppement (CRA-TND), comprenant une salle polyvalente et plusieurs autres ayant des usages variés, adaptés aux réalités de prise en charge des apprenants et des acteurs psychoéducatifs.

Ayant pour modérateur Bruno Serge Mienahata, notre confrère de Télé-Congo, la cérémonie de lancement de cette semaine de renommée internationale sur l'Autisme a connu la présence des membres de l'Association internationale Autisme-Alliance-Afrique venus de différents pays dont Dominique Janin-Duc, la présidente, et son époux, Jean Noël Dica, des pères Raphaël Bazebizonza, vicaire épiscopal chargé de la Vie consacrée, représentant l'archevêque de Brazzaville; Gabriel Samba, supérieur provincial des Dominicains en Afrique Centrale; Mme Laure Alphonsine Yockah Okondo Matongo, DGAENF et ses collaborateurs; M. Jean Claude Matoko, membre de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (C.E.EDU.C), sœur

Ida Pélagie Louvouandou et M. Dieumerici Mouanga, respectivement, coordonnatrice et directeur de l'ESCD, Dr Alain Mouanga, neuro-psychiatre, chef de service de psychiatrie au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, Dr Godefroy Emile Ngakeni, médecin-colonel, psychiatre à l'Hôpital central des Armées Pierre Mobengo et au Service de psychiatrie du CHU, des parents d'élèves, etc. Cette cérémonie s'est déroulée en deux principales phases: la coupe du ruban symbolique par Mme la DGAENF, précédée d'une brève allocution de Sr Ida Pélagie Louvouandou. S'en est suivie la visite guidée des différents locaux et salles qu'abrite le bâtiment à l'honneur. Après cette visite guidée, a eu lieu dans la salle polyvalente du bâtiment nouvellement inauguré, la cérémonie du lancement officiel de la Semaine internationale sur l'Autisme.

Prenant la parole en premier lieu, Sr Ida Pélagie Louvouandou a présenté la vocation, les missions de l'ESCD et le travail de fond qui consiste à accompagner les enfants autistes, qui se réalise dans l'anonymat et la discrétion dans cette école spécialisée dans l'enseignement des enfants marginalisés et presque rejetés par la société. Mme Dominique Janin-Duc a présenté l'historique de l'Association internationale Autisme-Alliance-Afrique qui a pris naissance à Grenoble en France en novembre 2017 et qui est présente actuellement dans six pays: Bénin, Côte d'Ivoire, France, République Démocratique du Congo, République



Mme la DGAENF (en complet blanc) et ses collaborateurs avec la coordonnatrice de l'ESCD, les membres de l'Association à l'honneur et les participants à la cérémonie d'ouverture

du Congo, Rwanda. Au nom du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Mme la DGAENF a déclaré ouverte la Semaine internationale sur l'Autisme.

La première communication de ces assises a été intitulée: «Autisme et cerveau: trouble du neuro-développement». Présentée par le Dr Alain Mouanga, cette communication a mis en exergue les spécificités de l'Autisme qui n'est pas une maladie mentale, mais plutôt une maladie du système nerveux. «Dans le cas d'une maladie mentale, le système nerveux n'est pas atteint. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de l'Autisme», a-t-il affirmé. Dr Arlette Matokot, médecin urgentiste au CHU du Nord, à Luxembourg, en séjour à Brazzaville, accompagnant dans les soins des enfants l'ESCD depuis quelques années, a présenté sa part de témoignage sur cet handicap encore mal connu au Congo. Le représentant de la C.E.EDU.C a abordé les attentes de l'Eglise catholique dans cette forme de pastorale en milieu scolaire qu'est l'enseignement des enfants dits marginalisés. Les témoignages des deux jeunes autistes sur leur vécu quotidien et l'accompagnement reçu de leurs parents respectifs et de l'ESCD ont permis de boucler cette

cérémonie de lancement officiel de la Semaine internationale sur l'Autisme.

Cinq jours durant, de talentueux orateurs ayant des compétences diverses dans des domaines relevant de leur obédience et de leur champ de connaissances, ont présenté des communications diverses et variées sur l'Autisme permettant de renforcer les capacités de prise en charge et de faire connaître davantage cet handicap encore méconnu aussi bien au Congo qu'en Afrique.

La clôture de la Semaine internationale sur l'Autisme a eu lieu vendredi 27 octobre 2023, au cours d'une cérémonie à l'ESCD, placée sous l'autorité de Mme la DGAENF. Cette cérémonie a rassemblé plusieurs personnalités de divers rangs dont des collaborateurs de la DG à l'honneur, des conférenciers, des participants à la Semaine internationale, des acteurs de l'Ecole catholique notamment de l'enseignement spécialisé dont les représentants de l'Ecole spéciale 10 maisons; le personnel de l'ESCD, des religieuses de la Congrégation des sœurs de charité dominicaine, de la présentation de la Sainte Vierge et de nombreux invités venus de différents horizons.

Gislain Wilfrid BOUMBA

(Suite en page 11)

PAROISSE SAINT THEOPHILE DE NGAMOUNKASSA

Bénédiction de la Grotte mariale et du Tabernacle

Dans la liesse générale, la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa avait accueilli dimanche 6 août 2023, 18^e dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique A, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo, qui était venu prier et reconforter dans la foi, cette communauté paroissiale.

Célébrée par l'archevêque, la messe était concélébrée par les pères Jean Constant Nganga Silaho, curé doyen du doyenné à l'hon-



L'archevêque exécutant le rite de bénédiction

neur, curé de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie, les abbés Vianney Armel Jaurès Mabondzo, curé de la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa, Eymard Loubassou Kadia, vicaire paroissial, Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse Ndona Marie de Mfilou-Ngamaba, Ginse Risfal Tani Mbongolo, vicaire de la paroisse Ndona Marie de Mfilou-Ngamaba, Martial Mbanzoulou, vicaire-coopérateur de la paroisse Ndona Marie.

La messe avait connu la participation de MM. Sylvain Samba, député de la première circonscription de Mfilou, Chérubin Massamba, chef du quartier Mbouala, représentant le maire de l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba.

Tout avait commencé par la bénédiction de la Grotte mariale. Au début, M. Eugène Loubaki, vice-président du Conseil pastoral paroissial, avait prononcé le mot de bienvenue. Il avait exprimé la satisfaction de la communauté chrétienne de Ngamoukassa à l'occasion de la visite solennelle de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou: «C'est le 14 juin 2022, que l'abbé Jacques Bouekassa, représentant l'archevêque de Brazzaville, posait la première pierre. Treize mois de travaux, le moment est venu pour la bénédiction de la Grotte. A cela s'ajoute la bénédiction du Tabernacle», avait déclaré le vice-président du Conseil pastoral paroissial de Ngamoukassa.

Malgré la conjoncture financière actuelle, les paroissiens de Ngamoukassa avaient fait d'une pierre deux coups, en palliant également à la difficulté de ravitaillement en eau, et pour les travaux futurs. Cela avait emmené à l'installation d'un forage, qui est déjà fonctionnel, au sein de la paroisse.

L'animation liturgique de la messe était assurée par la chorale Saint Théophile de Ngamoukassa et la Schola populaire paroissiale.

Dans son homélie extraite de l'évangile selon saint Matthieu 17, 1,9, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait déclaré: «Aujourd'hui dans l'Eglise catholique, nous fêtons en ce jour la transfiguration de notre Seigneur Jésus. Par définition, transfiguré veut dire: «métamorphosé» c'est-à-dire qui a changé de forme. Jésus manifeste à ses disciples sa toute puissance de fils de Dieu, c'est un moment de grâce pour eux car ils ont été choisis pour être des témoins de cette transfiguration. Ils sont effrayés: la voix de Dieu dans la nuée les invite à mettre leur confiance en Dieu et à l'écouter. Rien ne doit plus les effrayer, ni les souffrances futures, ni la mort. Nous avons vu deux personnes causer avec lui: Moïse représente la loi et Elie représente les prophéties. Jésus les emmène à la montagne pour les fortifier.» Puis, Mgr Bienvenu Manamika avait interpellé la jeunesse actuelle sur l'usage qu'elle fait du téléphone qui est devenu le meilleur compagnon des jeunes. «Il faut avoir un téléphone Android afin de naviguer avant de dormir. Nous parents, nous ne connaissons pas ce qu'ils regardent. Dieu sait ce que tu es en train de fouiller, en navigant.» Poursuivant son homélie, l'archevêque avait invité les parents à reprendre en mains l'éducation des enfants et les participants à la messe à demander la grâce de faire confiance à Jésus, Seigneur du ciel et de la terre qui veille, demeure sur nous et garde nos vies dans les paumes de ses mains.

Après l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait procédé à la bénédiction du Tabernacle. Après l'action de grâce, l'abbé Vianney Armel Jaurès Mabondzo avait remercié l'archevêque d'avoir accepté de venir bénir cette grotte, malgré ses multiples occupations. Il avait remercié leurs bienfaiteurs qui les avaient aidés, les religieuses congolaises du Rosaire, fruits de Mgr Théophile Mbemba, la communauté chrétienne de Ngamoukassa, pour son implication, malgré la conjoncture financière de l'époque.

S'exprimant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait remercié la communauté chrétienne de Ngamoukassa de s'être mobilisée à l'accueillir. «Allez de l'avant et restez éveillés», avait-il lancé.

Juvet-Pierre NGOUONO

Carte postale de la paroisse Saint Théophile de Ngamoukassa

4 février 2012: bénédiction de l'annexe Saint Théophile de Ngamoukassa par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

2 février 2013: lancement des activités pastorales de l'annexe Saint Théophile de Ngamoukassa par la paroisse Ndona Marie. 1^{er} novembre 2016: début des célébrations des messes en semaine de manière rotative par les prêtres de la paroisse Ndona Marie.

VATICAN

XXXIII^e DIMANCHE ORDINAIRE-A-

Les évêques du Congo en visite Ad Limina

Le vendredi 10 novembre la délégation de la Conférence épiscopale du Congo a quitté Brazzaville pour Rome, pour la visite ad limina Apostolorum (visite au pied des Apôtres). C'est dans la tradition de l'Eglise depuis le concile de Trente (1545-1563) que les Evêques du monde entier sont tenus, chaque 5 ans, de se rendre à Rome pour rencontrer le Pape et exprimer leur communion avec le Successeur de Saint Pierre.

Pour le Congo, après la dernière visite de 2015, les évêques du Congo sont à Rome du 11 au 19 novembre, pour ce rendez-vous avec le Saint Père et ses collaborateurs, rendez-vous qui devait avoir lieu en 2020, mais annulé ou suspendu à cause de la pandémie du coronavirus, COVID 19. Pour cette visite, la délégation est conduite par Son Excellence Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et président de la CEC. Au programme, il est prévu une Messe à la tombe de Saint Pierre, la visite des dicastères (ministères



Les évêques membres de la Conférence épiscopale du Congo

du Saint Siège), la visite des 4 Basiliques majeures (Saint Pierre au Vatican, Saint Paul hors les murs, Saint Jean au Latran, Saint Laurent hors les murs), la réception à l'ambassade du Congo près le Saint Siège. Il est prévu aussi un recueillement à la tombe de Mgr Bernard Nsayi, évêque émérite de Nkayi, décédé à Rome, la rencontre et Messe

avec la Fraternité congolaise de Rome. Au cœur de la visite ad limina, c'est l'audience avec le Saint-Père, le Pape François, le vendredi 17 novembre 2023. Tel est le programme du séjour des Evêques du Congo à Rome, la ville éternelle et caput mundi. Au pied des Apôtres et à la tombe de Saint Pierre, durant cette visite, les évêques portent avec eux les

joies et les angoisses du peuple congolais, pour la relance de la vie missionnaire et la pastorale en terre congolaise, dans le contexte de la synodalité. "Cum Petro, sub Petro", autrement dit «avec Pierre et sous Pierre», telle est la devise de la visite ad limina Apostolorum.

Abbe Brice IBOMBO
(Depuis Rome).

«Tu as été fidèle pour peu de chose, je t'en confierai beaucoup»

Textes : Pr 31, 10-13.19-20.30-31; Ps 127 Mt 25, 14-30

Frères et sœurs la parabole des talents que nous connaissons, nous met devant le miroir de notre conscience. Il s'agit de comprendre que nous avons chacun une responsabilité à accomplir sur la terre des hommes. Celui qui part en voyage c'est le Christ, le talent c'est le trésor qu'il nous donne de gérer. C'est le don gratuit qu'il nous fait et ce don, c'est l'Eucharistie, la Parole de Dieu, son amour pour nous. Il s'agit pour nous de fructifier ce que le Seigneur nous a donné par notre vie digne au service des autres.

Le troisième qui enfouit son talent refuse de fructifier le don que le Seigneur a mis en lui. Nous avons chacun une mission que le Seigneur nous donne chacun selon ses mérites. Notre vie consiste à être au service des autres, à témoigner de notre baptême. À ne pas être dans l'oisiveté et dans la passivité, mais à veiller comme nous l'avons entendu dans la deuxième lecture. Et nous devons être des hommes et des femmes de charisme capables d'écouter la Parole de Dieu et de la mettre au service de nos frères.

Theillard de Chardin nous rappelle que le charisme que nous avons reçu doit nous aider à transformer le monde. Et aujourd'hui, la Parole de Dieu descend sur chacune et chacun de nous, afin d'élever le monde d'un degré de plus.

Aussi devons-nous comprendre que personne ne peut prétexter ne rien rendre à Dieu. Chacun de nous doit rendre compte le jour du jugement. La parabole des talents est la dernière des trois paraboles eschatologiques que Matthieu a groupées autour du thème de la fin des temps. Jésus nous rappelle que nous ne devons pas oublier notre fin. Le temps de l'histoire humaine est le temps de l'absence du maître; l'humanité est mise à l'épreuve comme des serviteurs à qui un maître a confié d'énormes responsabilités. Oui notre vie humaine se déroule sous le signe d'un Dieu qui paraît absent et qui s'est comme retiré pour donner toute l'initiative à ses créatures.

Cela témoigne d'une immense confiance et d'un immense respect. C'est à nous de ne pas nous dérouter de la mission que le Seigneur nous donne. Toute notre vie doit être une éternelle offrande à la gloire de notre Seigneur. Un penseur Latin Sebastiano Garofalo affirme qu'il est nécessaire que le baptisé puisse vérifier, chaque jour, son comportement de né à la grâce, de fils de Dieu... pour être à chaque occasion digne de ses origines supranaturelles. Alors faisons lui confiance, offrons lui jour après jour les dons que lui-même nous a confiés. Demandons à la Vierge Marie, demeure du très Haut, la confiance et la docilité nécessaires pour que se réalisent les dessins de Dieu en nous. Laissons le maître distribuer ses biens selon la capacité qu'il décele en nous et comme il veut nous combler laissons le agir, il veut notre bien, notre salut.

Abbé Ander KETIKETI
(Administrateur paroissial de Sainte Thérèse de Ngambio)

VISITE AD LIMINA

Les évêques du Congo reçus par le Pape François

Les membres de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) sont en visite Ad limina au Vatican du 10 au 20 novembre 2023. Pendant leur séjour, les évêques du Congo conduits par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la CEC, mènent d'intenses activités. Outre l'audience du vendredi 17 novembre où ils sont reçus par le Pape François, les évêques ont des rencontres avec les patrons des dicastères romains et visitent les lieux saints.



Les évêques de la CEC

à Rome. Les évêques rencontrent aussi la fraternité congolaise de Rome, les prêtres, religieux et religieuses ainsi que les séminaristes en mission et aux études en Italie. Avec la fraternité congolaise, la rencontre se déroule autour d'une messe en l'église Saint Grégoire VII suivie d'un repas, le samedi 18 novembre.

Durant leur pèlerinage à Rome la cité éternelle, les évêques visitent les tombes des bienheureux apôtres Pierre et Paul, les deux pylônes de l'Eglise, ils célèbrent des messes dans les quatre basiliques majeures: Saint Pierre, Saint Paul hors-les-murs, Sainte Marie majeure et Saint Jean du Latran, la cathédrale du Pape, l'évêque de Rome. En marge de leur visite Ad limina, les évêques du Congo rencontrent certains partenaires et bienfaiteurs de l'Eglise comme l'Eglise en détresse.

Se tenant ordinairement tous les cinq ans, la visite Ad limina permet aux évêques successeurs des apôtres d'aller s'entretenir en tête-à-tête avec le successeur de Pierre, et de lui présenter la vie et la réalité de l'Eglise locale qu'ils ont la

mission de conduire. Cette année, la visite Ad limina des évêques revêt d'importants enjeux. Elle fait suite à la célébration des 140 ans de l'évangélisation du Congo, il y a quelques mois. Evénement pour lequel le Pape François avait dépêché son représentant spécial, le Cardinal Michaël Czerny, patron du dicastère en charge du développement humain. Sans doute, Mgr Manamika et ses confrères profiteront pour murmurer à l'oreille du Pape pour encourager son intention de visite en République du Congo souhaitée avec ferveur par tous les habitants du pays. Lui qui ces derniers temps a honoré l'Eglise au Congo par la nomination des évêques et l'érection de deux nouvelles provinces ecclésiastiques. Lors de sa visite au Congo en février 2017 dans le cadre de la signature de l'Accord-cadre, le Cardinal Secrétaire d'Etat Pietro Parolin avait indiqué à Clément Mouamba, Premier ministre d'alors que le Pape François était favorable à effectuer une visite dans ce pays. Depuis, les filles et fils du Congo espèrent que le Saint-Père foule le sol de ce pays en majorité

catholique, visité en mai 1980 par son prédécesseur Jean-Paul II. A noter qu'en 2007, lorsque Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala était encore président de la CEC, le Pape Benoît XVI avait au cours de la visite Ad limina interpellé les évêques du Congo sur la faible croissance des mariages chrétiens, alors que l'Eglise au Congo est assez vivante. En 2015, lors de leur dernière visite Ad limina sous le pontificat de l'actuel Pape, les évêques conduits par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la CEC d'alors, avaient été encouragés pour leur implication et leur savoir-faire dans l'éducation notamment. Ce sujet avait constitué l'essentiel de la toute dernière visite du président Denis Sassou-Nguesso au Vatican en fin 2013. En effet, le chef de l'Etat congolais avait salué pendant son audience d'environ 15mn avec le Pape François, le travail que l'Eglise au Congo abat pour redonner ses lettres de noblesse au système éducatif national. La même année, au mois de février, les évêques avaient publié une

(Suite de la page 10)

Depuis plusieurs années des professionnel(le)s de la petite enfance et de l'enseignement spécialisé, organisent avec Aide Médicale et Développement, (AMD), des actions de formation et d'échanges de pratiques professionnelles pour améliorer l'aide aux enfants, aux familles et au personnel accompagnant des enfants autistes. L'Autisme a quelques signes d'alerte : difficultés de communication (l'enfant ne parle pas bien, il répète des mots en désordre), il fait des drôles de gestes, il reste dans son coin, il se replie sur lui-même. Quoi faire en pareilles circonstances? Des solutions existent pour mieux vivre avec ce trouble. N'hésitez pas d'en parler aux médecins traitants, aux psychologues, aux orthophonistes, aux psychiatres... Rencontrer les enseignants des écoles spéciales. Contacter les numéros suivants: 00242.05.019.23.07 /00242.06.955.39.66/ 00242.06.665.91.84 / e-mail: nack.mouanga@gmail.com/ louv_idap@yahoo.fr

déclaration sur l'éducation intitulée: «Eduquer ou périr». Dans celle-ci, l'épiscopat congolais s'indignait de voir les déficits de financements octroyés à l'école et le recul considérable du niveau des apprenants. Les évêques avaient formulé un certain nombre de recommandations aux pouvoirs publics. La visite Ad limina de cette année, avec une délégation de plus ou moins 15 personnes, est une occasion pour les évêques du

Congo de rassurer le successeur de Pierre sur la vitalité de l'Eglise du Congo qui de plus en plus s'inscrit sans conteste dans une marche synodale.

Aristide Ghislain NGOUMA

EMPLOI

Le Congo se dote d'un programme de promotion du travail

Pour s'arrimer à l'Objectif de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, qui place le travail décent pour tous au cœur des politiques pour une croissance inclusive, le Congo vient de signer avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et ses partenaires le document du Programme de promotion du travail décent (PPTD) 2023-2026. C'était le 8 novembre 2023, à Brazzaville. Cet instrument de lutte contre la pauvreté va permettre de couvrir les domaines de l'emploi, des normes et conditions de travail, de la protection sociale ainsi que du dialogue social.

Ce PPTD est inspiré de la politique nationale de l'emploi, du Programme national de développement (PND) 2022-2026 et du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) révisé. Il est préfacé par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, et signé par les responsables des organisations syndicales, le patronat congolais, la directrice pays de l'OIT, Mme Soumano Nteba, et le ministre d'Etat, de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa.

Le directeur général du travail, Joseph Akondzo Nguimbo, a circonscrit le cadre et les instruments de suivi-évaluation du PPTD. Pour lui, la mise en œuvre de ce programme requiert des ressources à hauteur de 9, 141 milliards FCFA. Les partenaires techniques et financiers susceptibles de soutenir le programme, y compris les projets d'assistance technique de l'OIT, a-t-il fait savoir, contribueront également, sachant que la contribution du Gouvernement, fixée dans le budget national, est de 1,500 milliard FCFA au total. Pour sa part, le coordonnateur-résident du système des Nations Unies, Chris Mburu, a indiqué que ce partenariat avec le Gouvernement permettra d'intervenir de manière concer-



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso préfacant le document

tée pour combler les déficits du travail décent et faire face à l'ampleur du sous-emploi, du secteur informel avec les conditions de travail précaires, du faible taux de couverture sociale et de la forte proportion

l'humanité doit faire face aux dangers du changement climatique et garantir à tous les humains le développement social et le travail décent. «Les solutions doivent être trouvées en synergie afin d'obtenir simultanément



Les officiels à l'issue de la signature du PPTD

d'enfants engagés dans les activités économiques et les travaux dangereux. «Le système des Nations Unies s'engage par ma voix à contribuer à la mise en œuvre du PPTD, à travers un plaidoyer des conseils et une assistance technique de partenariat avec d'autres agences du système des Nations Unies», a assuré le diplomate onusien. De son côté, le ministre d'Etat Firmin Ayessa a rappelé la portée de la mobilisation et du soutien multiforme de tous les partenaires au développement et de toute personne qui défend la cause du travail décent. Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a expliqué que

les droits au développement, la création du travail décent pour les jeunes et les femmes ainsi que hisser les personnes hors de la pauvreté.» A noter que trois priorités sont inscrites dans ce programme: le soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents; l'amélioration de la protection sociale, de la sécurité et de la santé au travail et la promotion du dialogue social et l'application des normes nationales et internationales du travail. La réussite de ce PPTD est conditionnée par l'engagement de toutes les parties prenantes.

E.M.-O.

ENSEIGNEMENT GENERAL

Des conditions d'apprentissage appréciables dans quelques établissements scolaires

En visite au Congo, le directeur des opérations de la Banque mondiale, zone CEMAC, Fantamady Cheik, et le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou ont visité quelques établissements scolaires de Brazzaville, le 31 octobre dernier. Les deux personnalités se sont réjouis des conditions d'apprentissage améliorées au complexe scolaire Moukoundzi-Ngouaka et au collège Auguste Bitsindou à Makélékélé, dans le 1^{er} arrondissement.

A travers cette visite, le directeur des opérations de la Banque mondiale de la zone CEMAC, et le ministre de l'Enseignement général se sont imprégnés des résultats des travaux du projet Développement urbain et de restructuration des quartiers précaires



Pendant la visite du complexe scolaire Moukoundzi-Ngouaka

(Durquap) dans deux établissements scolaires de Brazzaville. Il s'agit du complexe scolaire Moukoundzi-Ngouaka doté d'un primaire, d'un collège et d'un lycée avec des aires de jeu de plusieurs disciplines sportives ainsi que du collège Auguste-Bitsindou. Le représentant de l'institution financière mondiale, appréciant les résultats du Durquap qui en

est à son terme, a rappelé que la Banque est un partenaire qui accompagne le Congo dans la construction de son économie émergente pour laquelle la formation de qualité du capital humain est l'épine dorsale. «Nous constatons que le projet Durquap, qui vient de prendre fin, a permis d'atteindre ses objectifs, notamment dans le cadre de l'éducation», a

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Le collège intersyndical appelle le Gouvernement à tenir ses engagements

Le collège intersyndical de l'Université Marien Nguoubi a tenu vendredi 3 novembre 2023 dans la salle du SYNESUP à Bayardelle (Brazzaville), une réunion pour faire le point sur les négociations avec le Gouvernement, après la levée de la grève du 17 février 2023 et la conduite à tenir.



Les responsables du collège intersyndical pendant la lecture de la déclaration

Cette rencontre était placée sous les auspices de Léon Makita Ndoumba, Bienvenu Mpapougou, et Jean Didier Mbele, respectivement secrétaire général du SYPNES; secrétaire général du SYNALU, secrétaire général du SYNESUP. Après avoir suivi avec beaucoup d'attention le compte-rendu de sa coordination, le collège intersyndical a, tout d'abord, réitéré ses félicitations à l'ensemble des travailleurs de l'Université Marien Nguoubi, pour le calme et la discipline observés depuis la levée de la grève et lui recommande la même détermination pour les batailles imminentes. Avant de remercier le Gouvernement pour le respect de son engagement contenu dans le deuxième point du relevé de conclusions signé avec la Primature le 18 février 2023, mais déplore l'absence de contact depuis lors, sur la poursuite des négociations concernant les autres points du relevé des conclusions.

En considération de cela, et au regard de l'état déplorable dans lequel se trouve l'Université Marien Nguoubi, le collège in-

tersyndical a exigé l'octroi par le Gouvernement d'un budget qui prenne en compte l'ensemble des besoins de l'Université Marien Nguoubi, au titre de l'année universitaire 2024; la nomination dans les plus brefs délais aux postes vacants à l'Université Marien Nguoubi, notamment: le vice-président chargé de la recherche et de la coopération, le secrétariat général de l'Université Marien Nguoubi, le doyen de la faculté des sciences de la santé, le directeur de l'école nationale supérieure polytechnique (ENSP), afin de pallier les dysfonctionnements scientifiques, administratifs et financiers de l'Université Marien Nguoubi. A cela s'ajoutent: la signature du deuxième protocole d'accord déposé par l'intersyndicale sur la table du Gouvernement, depuis une année, en vue de résoudre l'épineux problème de la dette sociale à l'Université Marien Nguoubi, le paiement des heures

des vacataires et des heures diverses dues, le respect de la concomitance dans le paiement des salaires des agents de l'Université Marien Nguoubi, avec ceux de la fonction publique, la répartition équitable des recettes des visites médicales d'entrée à l'Université Marien Nguoubi et le ministère de tutelle, ainsi que l'arrêt de l'immixtion de la tutelle dans le processus des visites médicales d'entrée à l'Université Marien Nguoubi, le paiement par l'Etat de la contribution du Gouvernement au CAMES, afin de permettre la délivrance des documents du CAMES aux enseignants congolais. Le collège intersyndical demande au Gouvernement d'apporter des réponses aux problèmes posés, dans les plus brefs délais, auquel cas, il se réserve le droit de prendre ses responsabilités et de recourir à ses mécanismes habituels.

Gaule D'AMBERT

SANTÉ PUBLIQUE

Vers une réglementation de la gestion de la peinture au plomb

Dans le cadre de la célébration de la Semaine internationale de prévention de l'intoxication à la peinture au plomb, l'association Action sur l'environnement et le développement (AED), présidée par le Dr Eugène Loubaki a organisé un atelier de réflexion autour du projet d'arrêté portant réglementation de la gestion de la peinture au plomb et de matériau de revêtement similaire en République du Congo.



Les participants à la fin de l'atelier

C'était le vendredi 27 octobre 2023 au centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

La Semaine internationale de prévention de l'intoxication à la peinture au plomb est célébrée du 22 au 28 octobre de chaque année par le Réseau international d'élimination des polluants (IPN). Cette année, la semaine a été célébrée sous le thème: «Mettre fin au saturnisme infantile». Le saturnisme est une intoxication du sang par le plomb. Deux exposés ont été développés au cours de cet atelier, par Joseph Moudzingoula et Eugène Loubaki, respectivement secrétaire général et président de l'AED. Les communications ont donné lieu à des échanges fructueux qui ont permis

à l'assistance de mieux cerner le concept saturnisme dû à la peinture au plomb et d'être édifié sur la situation actuelle de la réglementation sur la peinture au plomb. Cinq ministères sont impliqués pour faire aboutir ce texte qui est actuellement en examen: Le Commerce; l'Environnement, l'Economie; le Développement industriel et la Santé. A rappeler que le plomb est une substance toxique pour la santé. Il affecte, en particulier, les systèmes neurologique, cardiovasculaire, gastro-intestinal et hématologique. Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables. La peinture au plomb est potentiellement cancérigène. L'OMS identifie le plomb comme l'un des dix produits chimiques les plus préoccupants

pour la santé publique nécessitant une action de la part des Etats membres pour protéger la santé humaine. L'agence onusienne a souligné que l'élimination de la peinture au plomb contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La célébration de la Semaine internationale de l'intoxication à la peinture au plomb est une initiative de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (La lead paint alliance) lancée en 2011, sous la direction conjointe du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OMS.

Philippe BANZ

dit Fantamady cheik. Le ministre Jean Luc Mouthou a pour sa part loué le travail réalisé par la Banque mondiale (BM), à travers le Durquap. «Ces infrastructures sont sorties de terre, sont fonctionnelles et bien entretenues pour une meilleure

prise en charge de la jeunesse scolarisée de notre pays.» Suite aux résultats probants, les deux parties annoncent des perspectives. Le directeur des opérations de la BM a fait savoir que des réflexions sont en cours pour la suite de ce projet.

Pour sa part, le ministre de l'Enseignement préscolaire est optimiste en une nouvelle collaboration avec la BM pour bénéficier de son appui.

Germaine NGALA

KOUILOU-CONFLITS HOMMES-ELEPHANTS

Vers une solution durable

Zones agricoles protégées (ZAP), cadres de concertation, tout un chapelet de mesures que l'ONG Noé, gestionnaire du parc national Conkouati-Douli (PNCD), entend mettre en œuvre pour résoudre le sempiternel problème de la cohabitation conflictuelle entre humains et éléphants dans le département du Kouilou. Et les résultats sont vivement attendus.



L'un des champs faisant partie de la future zone agricole protégée (ZAP)

Et si la zone agricole protégée m'était contée à Mvandji, à quelque 150 km du district de Nzambi, dans le département du Kouilou? Une politique qui n'a rien à voir avec les zones agricoles protégées (ZAP), ce programme du ministère congolais de l'Agriculture destiné essentiellement à «garantir l'autosuffisance alimentaire». À Mvandji, c'est plutôt l'initiative de l'ONG française Noé, qui gère le parc national Conkouati-Douli depuis 2021. Ici, l'objectif essentiel est de refouler ou dissuader les éléphants qui dévastent les cultures des populations. «Nous demandons aux communautés d'un même village de se regrouper sur un même champ. C'est à ce moment qu'on réfléchira sur la clôture électrique qui repoussera les éléphants», a expliqué Modeste Makany, responsable du développement communautaire au sein de Noé. «Mvandji est la première zone agricole protégée. Elle comprend cinq ménages (sur les sept que compte le village) qui ont accepté de faire partie de la zone agricole électrique d'un périmètre de 800 m. On a déjà signé le contrat avec

la société qui va installer la clôture. Le contrat a été signé le 1^{er} août. Cette zone agricole devrait être opérationnelle à partir du 15 novembre», a annoncé Makany. Et à mesure qu'approche la date, l'espoir se dessine petit à petit. «Je suis optimiste, car je sais qu'une fois nos champs clôturés, les éléphants ne dévasteront plus nos cultures. Que ça puisse vite arriver!», s'impatiente Christiane Mbouity Mboumba, une des agricultrices de la ZAP. Dans d'autres villages du PNCD, la nouvelle aiguise déjà les envies. «Je veux qu'on vienne avec cette barrière électrique chez nous aussi. En tout cas, dès qu'ils seront là, j'accepterai de me regrouper avec les autres», a promis Rose Taty Makanga, habitante du village Tandou-Ngoma, à 7Km de Mvandji. Mais cet enthousiasme, il y a du pessimisme dans l'air. «On nous a promis la clôture depuis mai. Mais ça ne vient pas. Même si ça peut devenir une réalité, encore faut-il que les résultats soient probants», doute Alphonse Makosso, secré-

taire général du village Mvandji. Un pessimisme justifié par l'échec d'anciennes politiques. «Pensez-vous que cette fois-ci sera la bonne? Peut-être. Mais qu'est-ce qu'on n'a pas essayé pour repousser les éléphants? Piments, fils électriques, ampoules, en tout cas, on a tout tenté, mais en vain. Les éléphants ont déjoué tous ces plans de dissuasion», a rappelé Makosso. Quelle efficacité des zones agricoles protégées? «C'est un animal qui ne s'avoue jamais vaincu. Il échoue la première fois, il repart. Mais, il revient à la charge avec de nouvelles idées. Pour les ampoules par exemple, après plusieurs échecs, ils ont carrément écrasé les batteries voltaïques. Comme s'ils savaient qu'il fallait détruire la source de la lumière qui les empêchait de pénétrer dans les champs», a déploré Prosper Kokoko, chef du village Sialivakou. Difficile pour l'instant de juger l'efficacité des zones agricoles protégées de Noé. Mais en attendant son opérationnalisation courant

novembre, l'ONG entend mettre en œuvre une gestion participative à travers une plateforme où les 31 villages seront représentés par les points focaux mis en place en juillet 2023. Et Noé a déjà écrit le scénario de son projet. «Il est prévu l'élaboration d'un document stratégique de développement communautaire. Parmi les priorités, la définition conjointe des solutions appropriées au conflit hommes-faune», a dit Modeste Makany. Une initiative qui pourrait valoir son pesant d'or. «Je suis impatient, car j'ai hâte de connaître les politiques conjointes qui seront mises en place par nous les responsables de Noé pour que des solutions idoines soient trouvées à ce problème», se félicite Ghislain Taty, secrétaire général de l'Association de gestion durable des ressources naturelles et de l'écotourisme par les Communautés autour des aires protégées (AGDURNE-CAP), une ONG locale. Il représentera aussi le point focal de Tandou-Ngoma lors du lancement de la plateforme. Des stratégies qui pourraient sonner le glas des souffrances qu'infligent les éléphants aux populations du PNCD. Mais Noé doit relever plusieurs défis. Notamment la levée ou la mobilisation des fonds, car il faudra participer au développement communautaire et financer la mise en place d'alternatives durables et rassurantes à proposer aux riverains.

John NDIRINGA-NGOMA
Article réalisé avec l'appui financier du Rainforest Journalist Fund et du Centre Pulitzer

INSERTION ET REINSERTION DES JEUNES

Hugues Ngouélondélé au cœur du modèle rwandais

Le Rwanda réalise un énorme travail d'insertion et de réinsertion des jeunes. Il serait pris en référence à travers l'Afrique en cette matière. Le ministre congolais en charge de la Jeunesse, Hugues Ngouélondélé, s'est rendu dans ce pays où, du 27 octobre au 3 novembre 2023, il a partagé le quotidien des milliers de jeunes dépravés pris en charge par leur gouvernement.



La délégation du ministère de la Jeunesse visitant les jeunes réinsérés au centre d'Iwawa

«La réputation positive de l'île d'Iwawa nous a amené à échanger avec les autorités sur place et de profiter de leur expérience pour que cela puisse servir au Congo parce que nous sommes en train de mettre en place un système de réinsertion pour les jeunes en perdition et faire en sorte qu'ils reprennent la vie normale», a déclaré à la presse le ministre Hugues Ngouélondélé. Dans cette île, où il s'est rendu, plus de 5000 jeunes dépravés sont pris en charge et exercent des métiers qu'ils choisissent librement. Il existe d'autres centres de ce type au Rwanda, dont celui d'Itagata que le ministre congolais et sa délégation ont aussi visité. La particularité du centre d'Itagata est qu'il accueille uniquement des femmes et des tout-petits. Tous ces projets sont soutenus par le gouvernement et les institutions étatiques. Outre l'apprentissage des métiers, les pensionnaires y reçoivent une «psychoéducation», apprennent l'instruction civique, etc. Au terme de leur séjour dans ces centres, ils regagnent leurs domiciles. Sur la base de l'expérience réussie rwandaise en matière de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi, Hugues Ngouélondélé a émis le vœu du Congo de s'inspirer de cette expérience dans le cadre de la réalisation en cours de ce type de projets, à Aubeville dans la Bouenza et à Opokania dans la Cuvette. Pendant son séjour, le ministre Hugues Ngouélondélé s'est entretenu également avec son homologue de l'Administration locale, Jean-Claude Musabymana. Les deux interlocuteurs ont passé en revue les accords de coopération liant le Congo et le Rwanda dans le domaine de la jeunesse.

G.-S.M.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussusyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

**KAMANLETTE MULTI SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE**

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: au N°1390, RUE VOULA PLATEAU DES 15 ANS
BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2017-B12-00125

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 22 Août 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 06 Septembre 2023, sous Folio 163/15 n°4436, il a été procédé à la cession des parts entières détenues par l'ancienne associée Madame KONONGO MOUDENGUI Soraya Paola, ainsi que la Nomination d'une Gérante et d'un Cogérant. Il ressort les résolutions suivantes:

Madame KONONGO MOUDENGUI Soraya Paola a résolu de céder toutes ses parts, à Madame GUILLOND NTSAYI Yannick Marylinie Carmela qui accepte et devient en conséquence Associée Unique.

Cette résolution a été adoptée à l'Unanimité.

L'associée unique a nommée comme Gérants de la société, et ce pour une Durée Indéterminée, les personnes suivantes:

• **Gérante** : Madame GUILLOND NTSAYI Yannick Marylinie Carmela de Nationalité Congolaise, né le 25 Avril 1982 à Brazzaville.

• **Cogérant** : Monsieur GOMA BAKANA Espoir Divin de Nationalité Congolaise, né le 20 Novembre 1989 à Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Référence : Pro.FM.011/RFQ/11/2023



Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo a le plaisir d'informer au public au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des étagères et rayonnage des entrepôts de la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels et Produits de Santé (CAMEPS) en République du Congo.

Le présent AO est disponible sur le site procurement notice:

https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=13867

Les offres doivent être soumises directement dans le système en suivant ce lien : <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> en utilisant le profil que vous avez sur le portail. Si vous ne vous êtes jamais inscrit auparavant, vous pouvez enregistrer un profil en utilisant le lien d'inscription partagé via l'avis de recrutement et en suivant les instructions dans les guides disponibles sur le site Web du PNUD : <https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>.

Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à transmettre votre requête à l'adresse procurement.cg@undp.org au plus tard le 20 novembre 2023 à 18 H 00.

Les soumissionnaires sont priés de soumettre leurs offres en ligne au moyen du lien : <http://www.timeanddate.com/worldclock/>; <http://supplier.quantum.partneragencies.org/> au plus tard le 23 novembre 2023 à 12 heures (fuseau horaire de New-York) Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après : https://procurement-notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf

Le guide d'enregistrement et de soumission de votre offre peut être téléchargé sur le site ci-après : https://procurement-notices.undp.org/docs/UNDP_Quantum_User_Guide_For_suppliers_October_Edition.pdf UNDP website pour les entreprises/soumissionnaires: <https://www.undp.org/procurement/business/resources-for-bidders>.

Meilleures salutations.

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mission d'audit de la dette des fournisseurs du CHU-B au 31 décembre 2018 (travaux complémentaires du guichet des réclamations) que réalise un cabinet de renommée internationale, il est demandé aux représentants légaux des entreprises dont les noms figurent sur la liste ci-dessous, de se présenter munis de leurs dossiers, au service de la comptabilité du CHU-B du **20 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** pour affaire les concernant.

N.B : se munir d'une pièce d'identité pour les personnes physiques. En dehors de la pièce d'identité, les représentants de la société devront se munir d'un document justifiant de leur qualité (statut de société, une copie du RCCM). Une procuration dûment enregistrée auprès d'un notaire accompagnée d'une pièce d'identité pour toute personne représentant une tierce personne dans l'incapacité de se représenter.

Les dossiers devront comporter les documents exigés par type de marché et par différentes rubriques de la dette fournisseur prévus par la mission.

Le présent communiqué tient lieu de dernier rappel. Dépassé ce délai, aucun dossier relatif à la dette antérieure au 31 décembre 2018 ne sera plus recevable et ne fera plus l'objet de réclamation.

a) Composition du dossier à fournir selon le type de marché :

Pour les marchés de travaux :

1. Le contrat ou lettre de commande ;
2. Les différentes factures ;
3. Les preuves de paiements (pour ceux qui ont déjà reçu des acomptes) ;
4. Le procès-verbal de réception définitive ;
5. Rapport établi par le bureau de contrôle ;
6. Le dossier fiscal.

Pour les marchés de fournitures :

- 1- Le contrat ;
- 2- Le bon de commande ;
- 3- Les différentes factures ;
- 4- Le bon de livraison ;
- 5- Le procès-verbal de réception ;
- 6- Les documents d'importations (pour ceux ayant effectués leurs achats à l'étranger) ;
- 7- Le dossier fiscal ;
- 8- Les preuves de paiements déjà effectués.

Pour les marchés de prestation de services :

- 1- Le contrat ;
- 2- Le bon de commande ;
- 3- Les différentes factures ;
- 4- Le dossier fiscal ;
- 5- Le certificat de service fait ;
- 6- Les preuves de paiements déjà effectués.

Pour les marchés de prestation intellectuelles :

- 1- Le contrat ;
- 2- Les différentes factures ;
- 3- Le rapport ou le certificat du service fait ;
- 4- Les preuves de paiements déjà effectués.
- 5- Le dossier fiscal.

b) liste des entreprises concernées

01	ABIKOYES ET FILS	55	FPBI
02	ABS EQUIPEMENT	56	GELEZA BETONE
03	AFC DESTINNE	57	GG INFORMATIQUE
04	AM CORPORATION	58	GLENN SARLU
05	ARCHIBOLI ET GENIE	59	GRAPHIC PRINT
06	ATAC	60	GROUPE EMELEC
07	Aurore Services	61	GROUPE SIGMA
08	BATH TRADING	62	GT
09	BEN DECOR	63	GTME
10	BETO CONSULTING	64	HELENE TK
11	BIO SERVICES	65	IMPRIMERIE AYESSA
12	BOUL SERVICES	66	IMPRIMERIE CONGO BUREAUTIQUE
13	C. DANDRES	67	INAYE
14	C.E.M.F.I	68	INFOU'S & KOUTH
15	CACTUS NEGOCE	69	K-BAZ SERVICES
16	CGAPSE	70	KVB
17	CHAR CEFI	71	LANTANA SERVICES EXPRESS
18	CIANO	72	LDSR SARL
19	COMA TEG MEDICAL	73	LEBIALA
20	CONGO INVEST	74	LES JUMEAUX
21	CONGO TELECOM	75	LES JUMEAUX PLUS
22	COPIE PLUS	76	LIGHT BUSINESS
23	D ET J SERVICE	77	MAKAYA MARIE JEANNE
24	DIAB ACTION CONGO	78	MED CONGO
25	DIGITAL ARCHI-ENGINEERING BUSINESS	79	MEDICA SERVICES
26	DISTRIGENE CONGO	80	MELISSA SERVICES
27	ETEB	81	MILIODYV
28	ETS AUDE	82	MOSALISI
29	ETS BENDA	83	MYLAN SAS
30	ETS CELIA	84	NADE SERVICE
31	ETS CHRIST SERVICES	85	NEGORIS
32	ETS COL-EXO	86	NELYS INTERNATIONAL
33	ETS ELYSE ET FRERES	87	NGAKOSSO SERVICE
34	ETS GOD VICTORY	88	NGAPILA FORTUNE
35	ETS GRACE A DIEU	89	PLASCO MAYO
36	ETS HUMO	90	POC
37	ETS IBHNO BUSINESS INTERNATIONAL	91	ROYAL SERVICE
38	ETS IMPACT DESIGN	92	SECURITE ESPOIR CONGO
39	ETS KIMYA	93	SOCIETE ACTION PARFAITE
40	ETS LGL	94	SOCIETE DECLAUS
41	ETS LH CONSTRUCTION	95	SOCIETE EOLIS
42	ETS LH SOCIETY	96	SOCIETE GLOIRE BUSINESS
43	ETS LVPS	97	SOCIETE GOD WILL
44	ETS MB	98	SOCIETE GOLDEN TEXTILE
45	ETS MBS	99	SOCIETE PERFECTION
46	ETS MC	100	SOCIETE RN GLOBAL
47	ETS MILORD BUSINESS	101	SOCIETE VICTORIEN
48	ETS PREMIUM LEADER	102	SOCIETE YATIM EQUIP
49	ETS RUDDY MULTI SERVICES	103	SOGECO
50	ETS SEMPITERNEL NATIONAL	104	SOLEIL LEVANT
51	ETS SYMPA STYLE	105	TOUT POUR L'INDUSTRIE
52	ETS WILFRIED	106	WAGENIA
53	FORBEN EXPANSION	107	ZENUFA CONGO
54	FORTUNE BUSINESS		

VIENT DE PARAÎTRE

“La justice au Congo: bilan global soixantenaire”

Paru récemment aux éditions L'Harmattan France, «La justice au Congo: bilan global soixantenaire - la genèse et l'évolution de la justice de droit commun», en 428 pages est une œuvre scripturale de trois auteurs: Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle de la République du Congo; Valencia Engamba Iloki, magistrate et Raïssa Kartelle Iloki, juriste; avec la collaboration de Mireille Iloki Gondo. L'ouvrage a fait l'objet d'une présentation-dédicace vendredi 10 novembre dernier à Brazzaville, sous la modération du Pr Godefroy Moyen.

La critique du livre a été faite par Moïse Sola, expert judiciaire et Pétral-Landry Baganina, docteur en droit, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi. En présence des présidents de deux chambres de parlement, Pierre Ngolo président du Sénat et Isidore Mvoubwa président de l'Assemblée nationale; du premier président de la Cour suprême Henri Bouka, devant un parterre de juristes et férus du livre. L'ouvrage se subdivise en cinq parties: la justice de 1961 à 1963, la justice de 1963 à 1993, l'organisation judiciaire en 1992 et 1994, les réformes judiciaires de 1999 à 2023, et la problématique de la codification. Pour Moïse Sola, ce livre est une somme de connaissances qui retrace fidèlement le périple de la justice au Congo. Et selon le Dr Pétral-Landry Baganina, il s'agit d'un livre inédit. Écrit par les membres d'une même famille, les Iloki, cet ouvrage fait penser à une célèbre famille ayant marqué

le Droit en France: les Mazeaud dont la réputation judiciaire s'est étendue de génération en génération. L'idée de produire ce que certains analystes n'ont pas hésité à qualifier de «tome 1 du manuel judiciaire du Congo», est née le 15 avril 2010 quand le coauteur Auguste Iloki fut sollicité par André Patient Bokiba pour produire un article scientifique sur la justice au Congo de 1960 à 2010, lequel devrait intégrer d'autres articles ayant trait à différents domaines pour un ouvrage à éditer dans le cadre des activités commémoratives du cinquantième de l'accession du Congo à sa souveraineté. N'ayant pas réussi à publier cette compilation de divers articles suivant l'idée du Pr André Patient Bokiba, faute de moyens financiers, Auguste Iloki avait résolu de rédiger un ouvrage sur la question en modifiant la durée de la période d'étude. Pour justifier ce qui a présidé au choix des coauteurs dans la mise en œuvre de ce chantier



Les auteurs du livre



La couverture du livre

livresque, Auguste Iloki a fait savoir qu'il a été «révélé un chamboulement inattendu. Il s'est avéré, en effet, que la matière du droit comportait des domaines divers qu'il convenait de séparer, l'étendue étant immensément

vaste. L'intérêt méritait d'être limité au bilan global de la justice de droit commun. Ici, aussi, la matière est, immodérément immense. Il a fallu donc procéder à sa délimitation pour des raisons de clarification des analyses». C'est ainsi qu'il a sollicité les services de Valencia Engamba Iloki et ensemble avec elle, les services de Raïssa Kartelle Iloki. L'ouvrage collectif des Iloki est subdivisé en cinq parties séquencées en périodes caractérisant des faits marquants l'organisation et le fonctionnement de la Justice congolaise durant ces 63 dernières années. Valencia Engamba Iloki, coauteure, a indiqué qu'au début, le livre plonge le lecteur dans l'histoire de la Justice au Congo pour se familiariser avec le système ju-

diciaire mis en place au moment de l'indépendance. Il évoque les interactions entre la justice et l'histoire vécue du pays qui révèlent l'existence du triptyque justice coloniale, coutumière et moderne. Cette démarche permet au lecteur de suivre les niveaux graduels des réformes législatives et réglementaires faites de 1960 à 2023. Le lecteur y découvre l'évolution de la politique judiciaire congolaise à travers des époques déterminées de modifications des législations, autrement dit, des réformes opérées dans des domaines indiqués. Il ressort de cet ouvrage que la première période, allant de 1961 à 1963 avait permis d'élaborer la première carte judiciaire issue de la loi du 11 janvier 1961 fixant l'organisation judiciaire en République du Congo. Le recours contre les décisions rendues par les juridictions de l'ordre judiciaire étaient soumis à la Cour de cassation de Paris, en sa formation spéciale. Avant la création de la Cour suprême en 1962, les pourvois en cassation étaient jugés à l'étranger. La seconde période courant de 1963 à 1983 était caractérisée par l'adoption de l'ordonnance du 6 novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions. Elle modifiait la première loi d'organisation judiciaire du 11 janvier 1961, etc. Raïssa Kartelle Iloki a dit que la période d'institution du pouvoir judiciaire débute avec l'adoption de l'Acte fondamental portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition

du 4 juin 1991. Le pouvoir judiciaire se substituait aux juridictions populaires. La réforme de 1992 fut formellement modifiée et complétée après les événements sociopolitiques connus par le Congo en 1997, par la loi n°19-99 du 15 août 1999. Pour assurer le meilleur fonctionnement judiciaire, le législateur créait en 1962, un organe collégial de décision dénommé Conseil supérieur de la magistrature. Il était à nouveau institué par les lois du 20 août 1992, du 18 octobre 1994 et du 15 avril 1999. Les auteurs de cet ouvrage estiment avoir joué le rôle de pionniers dans l'analyse des dynamiques complexes des arcanes judiciaires. Ils espèrent avoir fourni quelques prémices pour l'approfondissement des débats constructifs en vue d'aider à l'approfondissement des études menant vers les ajustements législatifs souhaités. «Nous espérons avoir suscité, chez le lecteur l'incitation à réfléchir aux réformes qui s'imposent pour le renforcement de l'Etat de droit que nous souhaitons tous voir émerger rapidement en République du Congo...», a souligné Raïssa Kartelle Iloki. Avant de conclure: «notre ferme conviction est que la justice, constituant le socle d'une société démocratique; son bon fonctionnement et son efficacité constituent des préalables à la garantie de la paix, à la sécurité, à la stabilité, à l'harmonie sociale et, en fin de compte, au développement de notre pays».

MMM

HANDICAP VISUEL

Cyr Claudier Kokolo et Thérèse Kamango honorent le Congo

Ces deux personnalités, respectivement, président de l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC), et présidente de l'Action des femmes aveugles pour le développement (AFAD), une association affiliée à l'UNAMAC, ont animé une conférence de presse, jeudi 9 novembre à Brazzaville. A cet effet, ils ont fait le compte-rendu de leur participation à trois grandes réunions: l'assemblée générale de l'Union francophone des aveugles (AFD); l'assemblée générale de l'Union africaine des aveugles (UAFA) qui ont eu lieu à Rabat, au Maroc, en octobre et la première conférence en Afrique du Conseil international pour l'éducation des déficients visuels (ICJ).



Cyr Claudier Kokolo et Mme Thérèse Kamango née Loutékila

Ces deux premières assises, le Congo a doublement été honorés avec l'élection de Cyr Claudier Kokolo, au poste d'administrateur de la sous-région Afrique centrale auprès de l'UAFA, et de Mme Thérèse Kamango née Loutékila, qui a été reconduite à son poste de représentante de l'UAFA au niveau de la sous-région Afrique centrale. Plusieurs thématiques ont été développés et une revue a été faite sur les contributions de toutes les nations, du point de vue cotisations statutaires, ainsi

qu'un rappel sur l'implication des Gouvernements pour faciliter les chances des personnes vivant avec handicap visuel. Parmi les aveugles congolais qui ont pris part à ces deux événements, il y avait aussi Melle Sophia Lemvo qui a représenté les jeunes. Tenant compte de la considération et du progrès que fait l'UNAMAC au niveau du Congo, elle avait une forte chance de revenir au pays avec une autre promotion, mais cela n'a pas été possible parce que la jeune Sophia totalise déjà 35 ans. "Nos promotions à Rabat sont une grande fierté pour la nation, voilà pourquoi nous avons voulu relayer ces informations à travers les médias". "A Nairobi, au Kenya, du 9 au 12 octobre, nous avons participé à la première conférence de l'ICJ en Afrique. Nous profitons de l'occasion pour présenter nos

remerciements à son Excellence M. le Premier ministre pour son accompagnement. Il a tout fait pour que le Congo y participe. Dans la délégation congolaise, il y avait aussi des délégués des ministères de l'enseignement; des affaires sociales et de la Primature. "Ces assises nous ont permis de rentrer en contact avec des partenaires et surtout de nous imprégner de la problématique liée à l'inclusion scolaire". "Nous sommes revenus avec beaucoup d'acquis. Il y a des partenaires qui sont prêts à travailler avec le Congo, notamment le Consortium Accessible Book's qui a déjà envoyé un formulaire qui permettra de faire qu'au Congo lorsque l'INRAP imprime les ouvrages scolaires, qu'il puisse y avoir aussi la possibilité de les imprimer en Braille. Ce projet est accepté par

ces partenaires grâce à notre participation". La participation congolaise à Rabat a été effective. "Mais nous avons un petit regret, du fait que les gouvernants d'autres pays s'impliquent davantage sur les questions du handicap visuel. Nous aimerions interpeller nos autorités à ne ménager aucun effort dans l'accompagnement de nos activités afin de réussir dans cette noble mission, comme c'est le cas dans d'autres pays", ont-ils estimé.

Alain-Patrick MASSAMBA

LIVRE

"Chez Faignond...", de Clément Ossinonde

Paru le 19 novembre 2012, chez Edilivre, le livre intitulé: "Chez Faignond, premier sanctuaire congolais de la rumba et des musiques du monde, au cœur de Poto-Poto-Brazzaville, de Clément Ossinonde retrace le parcours musical congolais, qui est très riche, qui doit en partie son épanouissement à la création, en 1948 à Brazzaville, du premier sanctuaire congolais de la rumba et des danses du monde, sous l'appellation Chez Faignond, du nom de son promoteur: Émile Joachim Faignond. Placé au cœur de l'agglomération de Poto-Poto à Brazzaville, l'historique glorieux du bar dancing Chez Faignond nous révèle les premières années du populaire dancing, l'ambiance nocturne des années 1950/60, la naissance du célèbre orchestre Bantous, et la situation actuelle du dancing, dont le rayonnement avait conquis toute l'Afrique centrale.

Clément Ossinonde est né au Congo-Brazzaville et vit en France. Chroniqueur musical (Radio-Presse), il a animé plusieurs émissions sur les antennes de Radio Congo et Radio Liberté, tout comme il a présidé l'Union des musiciens congolais (UMC) et l'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC). Il participe activement à la promotion et au développement de la musique congolaise par la publication d'articles dans la presse et sur les différents Sites internet...

Alain P. MASSAMBA

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ EURCOTRADE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Octobre 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 25 Octobre 2023, sous le folio 204/9 N° 8072, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: EURCOTRADE ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: Un million (1000 000) de francs CFA, divisé à cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Le siège social est fixé au 11 Rue les Piroguiers, quartier Aéroport, Pointe-Noire,

République du Congo ;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
Prestations de services, Mise à disposition du personnel, Fourniture de réactifs, Consommables de Laboratoire, Fourniture du matériel Pétrolier ;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;
Gérant: Monsieur MOUSSAOU DJI DOUGOMA Don Gracias ;
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00215 du 27 Octobre 2023.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

ANNONCES

MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DES HYDROCARBURES

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Arrêté n°14335 /MCAC/MEF/MHC/MBCPPP portant révision des prix des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS
ET DE LA CONSOMMATION.**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

LE MINISTRE DES HYDROCARBURES,

ET

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC.

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°6-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes ;

Vu la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation; de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures;

Vu l'ordonnance n° 3-2002 du 1er mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 susvisée ;

Vu la loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo;

Vu le décret n° 2002-279 du 9 août 2002 fixant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait des agréments d'exploitation des activités de stockage et de transport massif, tel que modifié par le décret n° 2018-318 du 17 août 2018 ;

Vu le décret n° 2002-280 du 9 août 2002 fixant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait des agréments relatifs à l'exercice des activités de distribution et commercialisation, tel que modifié par le décret n° 2018-317 du 17 août 2018 ;

Vu le décret n° 2002-284 du 9 août 2002 portant répression des infractions en matière de fabrication, d'importation, d'exportation, de stockage, de transport, de distribution et commercialisation d'hydrocar-

bures et des produits dérivés des hydrocarbures et des prescriptions techniques de sécurité ;

Vu le décret n° 2003-100 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2005-699 du 30 décembre 2005 fixant la classification des produits pétroliers et la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers, tel que modifié par le décret n° 2008-2 du 11 janvier 2008;

Vu le décret n°2013-394 du 29 juillet 2013 fixant les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables;

Vu le décret n° 2021-327 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances;

Vu le décret n° 2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu l'arrêté n° 1159 du 26 janvier 2007 fixant les modalités de collecte et de reversement du produit des postes de la structure des prix des produits pétroliers,

ARRESENT :

Article premier : Le présent arrêté révisé les prix des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

Cette révision porte, notamment sur :

- les prix d'entrée de distribution, en sigle PED, des produits pétroliers finis liquides ;
- les postes de la structure des prix, autres que les prix d'entrée de distribution des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix ;
- les prix de vente plafond applicables aux produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

Article 2 : Les prix d'entrée de distribution des produits pétroliers finis liquides ci-après, soumis à la structure des prix, sont révisés ainsi qu'il suit :

Produit	PED HT (FCFA/litre)	Taux de TVA + CA	TVA + CA (FCFA/litre)	PED TTC (FCFA/litre)
Supercarburant	487,66	18,90%	92,17	579,83
Gazole national	360,29	18,90%	68,09	428,38
Pétrole lampant	184,30	0,00%	0,00	184,30
Jet A1 national	204,68	0,00%	0,00	204,68
Fioul 180	202,84	0,00%	0,00	202,84

Article 3 : Les postes de la structure des prix des produits pétroliers finis liquides, par produit, sont révisés ainsi qu'il suit en francs CFA par litre :

N°	Postes	Super-carburant	Gazole national	Pétrole lampant	Jet A1 national	Fioul 180
1	Frais et marge de passage dans les dépôts	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00
2	TVA et CA sur frais et marge de passage dans les dépôts	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46
3	Coût du transport massif	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
4	TVA et CA sur le coût du transport massif	7,56	7,56	7,56	7,56	7,56
5	Pertes en logistique	2,70	2,07	0,45	0,50	0,00
6	Frais et marge de distribution	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
7	TVA et CA sur frais et marge de distribution	7,18	7,18	7,18	7,18	7,18
8	Frais financiers sur stocks de sécurité	4,73	3,49	0,65	0,75	0,60
9	Financement de l'agence de régulation	1,95	1,44	0,25	0,70	0,25
10	Marge du revendeur	12,00	10,00	10,00	10,00	10,00
11	TVA et CA sur marge du revendeur	2,27	1,89	1,89	1,89	1,89
12	Coût du transport terminal	11,00	11,00	11,00	11,00	13,50
13	TVA et CA sur coût du transport terminal	2,08	2,08	2,08	2,08	2,55
14	Financement du risque environnement	0,98	0,72	0,14	0,16	0,14
15	Financement du comité technique	0,24	0,18	0,04	0,04	0,03
16	Contribution à la stabilisation	49,02	55,55	1,00	10,00	10,00

Article 4 : Les prix de vente plafond des produits pétroliers finis liquides, soumis à la structure des prix, sont révisés ainsi qu'il suit :

Supercarburant	775,00 francs CFA par litre
Gazole national	625,00 francs CFA par litre
Pétrole lampant	320,00 francs CFA par titre
Jet A1 national	350,00 francs CFA par litre
Fioul 180	350,00 francs CFA par litre

Article 5 : La congolaise de raffinage et les sociétés agréées importatrices transmettent à l'agence de régulation de l'aval pétrolier, au plus tard le 15 de chaque mois, les pièces justificatives ainsi que les rapports comptables relatifs aux approvisionnements en produits pétroliers liquides finis, destinés à la distribution et à la commercialisation sur le marché national.

Article 6 : Les écarts positifs entre le prix d'entrée de distribution et le coût de revient des approvisionnements en produits pétroliers finis liquides, destinés à la distribution et à la commercialisation sur le marché national, sont reversés dans le fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers.

Les écarts négatifs entre le prix d'entrée de distribution et le coût de revient des approvisionnements en produits pétroliers finis liquides, donnent lieu à une compensation, avec les ressources disponibles dans le fonds de stabilisation.

Article 7 : Les frais de péage sur le transport massif et sur le transport terminal, non utilisés, sont reversés dans le compte « fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers ».

Article 8 : L'agence de régulation de l'aval pétrolier adresse aux ministres chargés du commerce, des finances et des hydrocarbures, de l'économie et de la statistique, un rapport mensuel retraçant les approvisionnements, les écarts positifs ou négatifs des approvisionnements, les dépenses et les encaissements effectués au titre de la stabilisation.

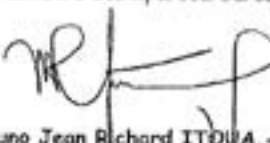
Article 9 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2023

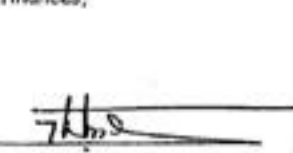
Le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation,


Alphonse Claude N'SILOU.-

Le ministre des hydrocarbures,


Bruno Jean Richard ITOUA.-

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-

**Primature
Cabinet
N° 0100/ PM-CAB/**



**République du Congo
Unité - Travail - Progrès**

AVIS DE REUNION

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, présidera une réunion :

Objet : Rencontre avec l'intersyndicale et tous les autres syndicats représentatifs du secteur des transports.

Date : Vendredi 17 novembre 2023

Heure : 11h00

Lieu : Palais des Congrès (Entrée principale / Hall latéral droit)

Sont conviés à y prendre part :

Le Ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation; le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; le Ministre de l'économie et des finances; le Ministre des hydrocarbures; le Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande; le Ministre de l'économie fluviale et des voies navigables; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département hydrocarbures, électricité et transition énergétique; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département industrie, économie, plan et statistiques; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département transports; la Con-

seillère du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département promotion de la femme, qualité de vie et lutte contre la vie chère; les Représentants de l'intersyndicale des transporteurs; les Représentants des syndicats représentatifs du secteur des transports.

Fait à Brazzaville, le 13 NOV 2023

**Le Ministre,
Directeur de Cabinet,**


Serge Blaise ZONIABA



**Primature
Cabinet
N° 0101/ PM-CAB/**



**République du Congo
Unité - Travail - Progrès**

AVIS DE REUNION

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, présidera une réunion :

Objet: Rencontre avec les associations des consommateurs, des boulangers et les représentants des marchés.

Date : Vendredi 17 novembre 2023 Heure : 14h00

Lieu : Palais des Congrès (Entrée principale / Hall latéral droit).

Sont conviés à y prendre part :

Le Ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation; le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local; le Ministre de l'économie et des finances; le Ministre des hydrocarbures; le Ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande; le Ministre de l'économie fluviale et des voies navigables; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département hydrocarbures, électricité et énergétique; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département industrie, économie, plan et statistiques; le Conseiller du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département transports; la Conseillère du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, chef de département promotion de la femme, consommation, qualité de vie et lutte contre la vie chère.

- **Collectif des associations des consommateurs :**
- l'Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs "O2CD"
- l'Association Congolaise des Consommateurs "ACC".

• **les représentants des marchés :**

deux (2) Représentants du marché Bourreau (Makélékélé) ; deux (2) Représentants du marché Total (Bacongo) , deux (2) Représentants du marché de Poto-Poto (Poto-Poto) deux (2) Représentants du marché de Mougali (Mougali); deux (2) Représentants du marché de Ouenzé (Ouenzé); deux (2) Représentants du marché de Talangai (Talangai); deux (2) Représentants du marché PK (Mfilou) ; deux (2) Représentants du marché de Madibou (Madibou); deux (2) Représentants du marché Thomas SANKARA (Djiri)

Fait à Brazzaville, le 13 NOV 2023

**Le Ministre,
Directeur de Cabinet,**


Serge Blaise ZONIABA



PROFESSIONNALISME

Le football congolais en transition

La saison 2023-2024, qui a démarré samedi 11 novembre au Congo, constitue une période importante pour l'avenir, selon la FECOFOOT (Fédération congolaise de football) qui opte finalement pour un championnat de Ligue 1 dit de transition devant déboucher la saison prochaine au professionnalisme total.

Une ère nouvelle souffle sur le football congolais. En effet, depuis quelques mois, la FECOFOOT a entamé une réflexion pour l'introduction progressive du professionnalisme. Dès cette saison, les joueurs appartenant aux clubs de l'élite doivent être liés par des contrats de travail à leurs clubs spécifiant clairement leurs droits et leurs devoirs.

Salaires pour les joueurs

Pour ce faire, le président de l'instance dirigeante du football congolais, Jean-Guy Blaise Mayolas, a souligné avant le démarrage de la



Deux joueurs (AS Vegas-Etoile du Congo) étonnants de combativité

compétition, la nécessité d'assurer un salaire minimum aux joueurs et à leurs encadreurs. Dans cette optique, la FECOFOOT, la LINAFOOT (organisme national chargé des compétitions), Ava Sport Events (le partenaire impliqué dans la professionnalisation du championnat) et le syndicat des joueurs en gestation

établiront un cadre de discussion pour déterminer un salaire de base garanti pour les joueurs. C'est une avancée pour le football congolais. Ce salaire de base fixé permettra de tendre vers la professionnalisation. Il permettra aussi à la commission finance "d'effectuer les vérifications et les contrôles". C'est une très

bonne mesure qui va améliorer les conditions de vie des joueurs. Avec les primes de match, les primes de victoire, les primes de signature, les joueurs pourront avoir un minimum pour se consacrer à la pratique du football.

La professionnalisation des clubs, une autre exigence

Quant aux clubs, le président de la FECOFOOT leur a demandé de se conformer aux instructions de la CAF sur la professionnalisation pour l'obtention de la licence CAF afin d'être reconnu en tant que club professionnel de football. Ces instructions prennent en compte l'acquisition d'un siège avec un personnel administratif permanent rémunéré, l'immatriculation de chaque club et de son personnel à la Caisse de sécurité sociale, l'obligation d'avoir une équipe féminine et une autre de jeunes, puis un stade propre au club.

Pour laisser le temps aux clubs de se structurer, un délai d'un an leur a été accordé par la FECOFOOT. Il y a une pression sur les épaules des dirigeants de clubs, mais elle démontre l'importance du championnat 2023-2024. La saison s'annonce palpitante. Reste à espérer que le rêve du professionnalisme va, enfin, se réaliser au Congo.

Jean ZENGABIO

ADIEUX

Herbert Malonga "Kapata"!

Décédé le 20 octobre 2023 à l'hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire à l'âge de 68 ans, Herbert Malonga, dit "Kapata", ancien joueur de l'AS Cheminots, a été conduit le 4 novembre 2023 à sa dernière demeure au cimetière privé de Nanga, à Pointe-Noire. Il a été accompagné par une foule d'amis, de personnalités et de sportifs.



Des joueurs transportant le cercueil

Après la levée de sa dépouille à la morgue municipale, sous la musique de la fanfare de l'A.S. Cheminots, le cortège s'est ébranlé au Stade Cheminot, au Km4, lieu où le disparu a reçu les hommages de reconnaissance. La cérémonie d'adieu s'est déroulée en présence d'Ignace Nganga, directeur général du Chemin de fer Congo Océan (CFCO). Il avait à ses côtés Gaétan Victor Oborabasi, président de la ligue départementale de football de Pointe-Noire. On a aussi noté la présence d'anciens joueurs comme Ndouli "Ryno", Moukoko, Bilali, Bongo "Barabas".

Peu avant la séquence de dépôt des gerbes de fleurs par le directeur général du CFCO, le public a assisté à la rencontre d'exhibition qui a opposé l'équipe d'A.S. Cheminots seniors à celle des juniors.

Après quoi, la dépouille d'Herbert Malonga "Kapata" a été conduite au cimetière de Nanga, après un détour à son domicile sis à Mpaka, un quartier du troisième arrondissement Tié-Tié.

Côme Nguéle, supporter d'A.S. Cheminots, a bien voulu témoigner : « Je suis un fils de cheminot. Le souvenir indélébile que je garde de Kapata est celui du match retour du championnat national qui avait opposé, au Stade Mvoulaléa, A.S. Cheminots à Diables-Noirs, au mieux de sa forme, avec sa pléiade de vedettes : Wamba Lajosé, Mbemba Tostao, Nkouka Matins, Bimbeni et j'en oublie. A.S. Cheminots, mené en première mi-temps par un but à zéro, c'est "Kapata", pétillant de forme, qui avait égalisé, puis doublé la marque au temps additionnel, pendant que certains inconditionnels sortaient déjà du stade. L'image de ce match est restée gravée en moi comme si c'était aujourd'hui ».

Herbert Malonga "Kapata" était un avant-centre aux qualités exceptionnelles. Il a aussi joué dans Patronage Sainte-Anne de Brazzaville et dans l'équipe nationale, aux côtés de Tostao, Paul Sayal Moukila, Nganga Mwivi. Avec les hommes du rail, il a remporté deux fois la Coupe du Congo. Il a terminé sa carrière footballistique au grade d'entraîneur de deuxième degré.

Adieu l'homme!

Equateur Denis NGUIMBI

FOOTBALL

Ni dieux, ni artistes!

Réclamé voire exigé, le championnat national de Ligue 1 devient une réalité. On est parti pour vingt-six journées. Pour un total de 184 matches. Mais la première journée a été terne. 7 petits buts en sept rencontres, c'est vraiment dérisoire, risible. Les dieux et les artistes du ballon rond ont fait défaut. Les stades Massamba-Débat à Brazzaville, Municipal de Pointe-Noire et Paul Moukila "Sayal" de Dolisie seront le théâtre des 184 rencontres de cette compétition. Quand a été donné le premier coup de « gong » dans la capitale, samedi 11 novembre, JST et FC Kondzo étaient en lice. Et la première équipe nommée a signé la première victoire (grâce au but de Victoriel Mayembe, à la 10e minute) d'une saison qui s'annonce longue comme...l'avenue des Trois Martyrs ou l'avenue de l'OUA.

Le soir a vu le champion en titre, AS Othôh, et Inter Club s'affronter sous les projecteurs. Oui, l'organisateur a décidé que le deuxième match de chaque journée à Brazzaville se dispute à partir de 18h. Les deux protagonistes ont choisi le chemin du match nul sans but (0-0).

Dimanche 12, face à face, en lever de rideau, le promu AS Vegas et Etoile du Congo. Une partie apparemment facile pour les Stelliens, auteurs d'un but, très tôt, par Yongo Yoka (17e). L'AS Vegas a caressé l'égalisation, ses attaquants ayant fait montre d'inimaginables maladroites. Et le score est resté inchangé: 1-0.

En les relayant sur l'aire de jeu, AS BNG et Diables-Noirs promettaient un beau spectacle. Mais il n'y en a pas



Inversion de rôle : le défenseur Hernest Malonga (Diables-Noirs) tente de prendre à contre-pied un attaquant de BNG

eu. Au point où un seul but, œuvre du Diablotin Domi Massoumou (8e), a été enregistré. Les deux équipes ont conclu la journée sur ce petit but (1-0).

A Pointe-Noire, FC Nathaly's et CARA n'ont pu se départager (1-1) samedi 11, tandis que dimanche 12, V.Club-Mokanda a engrangé ses premiers points en l'emportant aux dépens des Brazzavillois de l'AS JUK (1-0, but de Christ Makaya, 9e minute). A Dolisie, l'AC Léopards, grâce à Bersyl Obassi, a défait l'AS Cheminots (1-0).

Notre conclusion : après une

longue et ennuyeuse hibernation, la première journée n'a pas été formidable. Il faudra attendre. Peut-être en sortira-t-il quelque chose de plus consistant lors des prochaines journées !

G.-S.M.

Tous les résultats: FC Kondzo-JST (0-1), AS Othô-Inter Club (0-0), FC Nathaly's-CARA (1-1), V.Club-Mokanda-AS JUK (1-0), AS Vegas-Etoile du Congo (0-1), AS BNG-Diables-Noirs (0-1), AC Léopards-AS Cheminots (1-0).

Éliminatoires Mondial 2026 :
Zambie-Congo à Ndola

Les Diables-Rouges du Congo en découdront, ce vendredi 17 novembre 2023 à Ndola, avec la Zambie. Une confrontation comptant pour la première journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026. Des 23 joueurs convoqués initialement par Isaac Ngata, l'ex-adjoint de Paul Put désigné coach intérimaire, deux ont déclaré forfait : les attaquants Thievy Bifouma et Béni Makouana. Deux joueurs locaux seulement y figurent: le gardien de but des Diables-Noirs Wilfrigon Mongondza, et son coéquipier Domi Massoumou appelé au dernier moment. Les Congolais ne se rendront plus au Maroc où ils devaient affronter en deuxième journée l'Erythrée, pays qui s'est retiré de la compétition.

JEAN-MICHEL MBONO REPOND
A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que les férus du football se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond volontiers.

*Quel est l'impact du football africain sur l'économie nationale ?

**Depuis les indépendances des pays africains, le pouvoir politique a toujours utilisé le sport en général, le football en particulier, comme vecteur de l'unité nationale. Ce dernier ayant réussi tant bien que mal à cette mission ô combien importante pour la stabilité du triangle national, les amoureux du ballon rond, les bénévoles et autres mécènes, devraient prendre conscience des services rendus pendant plusieurs décennies et exiger des pouvoirs publics les infrastructures sous forme de contrepartie.

Malgré le déficit criard en infrastructures dans les pays, les jeunes footballeurs africains ont toujours su se transcender dans le but de véhiculer la meilleure image du pays à l'étranger. Les quelques résultats obtenus sur le plan international en sont d'ailleurs une parfaite illustration. L'Afrique est un



vivier de footballeurs pétris de talent. Les pouvoirs publics de concert avec les fédérations devraient entreprendre une action de marketing dans le but de faire du football en Afrique un métier lucratif. Et il s'agira du professionnalisme. La rémunération du joueur ne doit pas être comme une faveur que fait le président du club. C'est un échange de service comme un travailleur dans une entreprise qui produit de l'argent et surtout des entrées de toute sorte.

L'engagement d'un joueur dans un club souvent matéri-

alisé par un contrat, n'est ni facultatif, ni un sacerdoce pour un président de club qui prétendrait aider les joueurs, encore moins une générosité du joueur à servir un aîné. Les deux parties, une fois mises ensemble, ont tout simplement des obligations l'une envers l'autre. Le football est une activité à part entière, fondée sur des principes et règlements universels. En effet, le contrat avec le joueur est la clé de voûte d'un football moderne et compétitif. L'accroissement du capital d'un club tient en majorité des contrats passés avec ses joueurs.

Trois éléments majeurs pour un contrat : 1. Assurer le salaire du joueur ; 2. Assurer son loyer ; 3. Verser sa prime de signature.

Des éléments à l'avantage des clubs, qui limiteraient en plus l'instabilité des joueurs et les doubles signatures dont ils sont souvent accusés.

(A suivre)

HYGIENE NUMERIQUE

La 1^{ère} édition de la campagne de sensibilisation a connu un franc succès

Initiée par Yves Ickonga, conseiller du Président de la République, chef du département des Télécommunications et du numérique, la 1^{ère} édition de la campagne de sensibilisation à l'hygiène numérique a eu pour thème: "Ce que tu dois savoir du numérique pour jouer pleinement ton rôle". Elle s'est tenue en préliminaire à la Journée internationale de la sécurité informatique célébrée le 30 novembre de chaque année, et a été placée, sous le haut patronage du ministre d'Etat, Directeur de cabinet du Président de la République, Florent Ntsiba. C'était, le 10 novembre, au Palais des Congrès à Brazzaville. En présence des autorités politico-administratives et militaires.

L'hygiène du numérique est un devoir, et la sensibilisation est de mise, a rappelé Yves Ickonga: "Cette campagne de sensibilisation, à l'instar de la Journée internationale de la sécurité informatique, vise à éduquer, informer et inspirer des comportements responsables dans le cyberspace. En tant que communauté, nous sommes responsables de la création d'un environnement numérique sûr et bienveillant pour tous". Il a précisé que cette campagne permet aussi: "de partager des connaissances cruciales et d'explorer des pratiques simples mais puissantes qui renforceront notre sécurité, protégeront notre vie

numérique et favoriseront un environnement numérique sain pour tous". Dans son mot d'usage, le ministre d'Etat Florent Ntsiba a souligné que l'hygiène est symbole de santé. Tout en revisitant les écrits des philosophes grecs, Platon et Socrate, il a invité l'assistance à la prudence: "Lorsqu'avec insistance, les hygiénistes du numérique nous recommandent de protéger les appareils connectés; d'opter pour un réseau Wi-Fi sécurisé; miser sur des mots de passe robustes; d'effectuer les mises à jour régulièrement; de disposer de bonnes sauvegardes; de se méfier avant de cliquer; d'éviter de partager des



Le ministre d'Etat Florent Ntsiba entouré Benjamin Boumakani et Noël Léonard Essongo, avec en arrière plan des participants



Les officiels, les conseillers du Président de la République et d'autres autorités

renseignements personnels sur les réseaux sociaux, cela équivaut dans l'hygiène de la cuisine par exemple à: protéger les aliments (couvertures, films transparents ou aluminium), ne pas mettre en contact aliments crus et cuits, ne pas maintenir les denrées à plus de 4 à 5 degrés Celsius (température permettant le développement de bactéries...). L'hygiène numérique est un concept (du latin conceptus) c'est-à-dire un contenu de pensée", a-t-il rappelé. Avant le début des travaux,

les participants ont eu droit à une démonstration d'une cyberattaque, avant la série de communications sur divers thèmes présentée par des experts. Session I, panel de haut niveau: "Instauration de la culture de cybersécurité au sein des hautes institutions de l'Etat"; Session II: "Passeport du voyageur, outil de protection de données à la traversée des frontières"; Session III: "E-réputation et la protection de données. Outre cela, trois ateliers de formation ont eu lieu sur les thèmes suivants: "Ce que tu dois savoir du numérique pour jouer pleinement ton rôle"; "Instauration de la culture de cybersécurité au sein des administrations et/ou entreprises"; "Impact de l'IA sur le métier des DSI, RSSI/RSI et responsables informatiques des administrations de l'Etat". Remerciant tous ceux qui les ont accompagnés dans ce projet, Yves Ickonga a souligné que les débats et les concepts ont été intéressants: "Nous avons le sentiment que l'objectif a été atteint, et que chacun de nous fera siennes les connaissances acquises, avec l'espoir de nous revoir lors de la 2^e édition".

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1er étage,
B.P.:469 Tél. : 05.031.39.32/06.885.49.40
Email : mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

POLYCLINIQUE EXCELLENCE
Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle
Au capital de FCFA : 1.000.000

Siège social: Pointe-Noire, Aéroport, 611 Avenue Bitelika NDOMBI
(République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO, en date du 09 octobre 2023, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle dénommée "POLYCLINIQUE EXCELLENCE" dont les caractéristiques suivent :
Capital : 1.000.000 F CFA

Objet : La société a pour objet, en République du Congo:

- Pédiatrie-Néonatalogie;
- Gynécologie et obstétrique;
- Neurologie-Neurophysiologie Epileptologie ;
- Diabétologie-Endocrinologie et nutrition
- Médecine générale et spécialités médicales ;
- Chirurgie générale et spécialités médico-chirurgicales ;
- Analyses médicales, biologiques, morphologiques et explorations fonctionnelles;
- Médecine du travail et pathologies professionnelles
- Expertise médico-légale ;
- Activités de pharmacie ;
- Formation du personnel ;
- Participation aux activités de santé publique ;
- Recherche médicale opérationnelle ;
- Kinésithérapie et rééducation
- Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

Gérant : Monsieur Ferréol Clemer MALONGA.

Cogérante : Madame Roselyne BANZOUZI LOUBAKI

Statuts enregistrés Pointe-Noire Centre folio 194/26 du 11 octobre 2023 sous le n°7780
RCCM N° CG-PNR-01-2023-B12-00181

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

NOV GABON SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 1.000.000 Francs CFA
Siège social : Carrefour Forasol, BP : 1681 Port-Gentil, Gabon
RCCM de Port-Gentil N° 2013 B 1102
N°Statique 030519 P
La «Société»

Suivant Procès-verbal des décisions de la gérance en date du 14 Septembre 2023, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 03 Octobre 2023, enregistré au domaine et timbres en date du 09 Octobre 2023, sous le folio 192/15 N°7706, de la société NOV GABON SARL, il a été décidé de :
- De la nomination de Madame YANKAP ZIEMI Josephine Béatrice, en qualité de Représentant légal de la succursale Congolaise de la société NOV GABON SARL.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02710, du 03 Octobre 2023.
Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2017-B21-00279.

Fait à Pointe-Noire, le 26 Octobre 2023.
Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

ANNONCE LEGALE

ETHIOPIAN AIRLINES GROUP

Entreprise Publique Fédérale
Au capital de est Birr 100 000 000 000,00 (cent milliards de Birr), soit 2,000,000,000
Licence n°5332/2001
Siège social: Zone Bole, WOREDA 01 Addis-Abeba
REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE d'ETHIOPIE

Avis d'ouverture d'un établissement secondaire

Par décision du 27 juillet 2023, enregistré à Pointe-Noire, le 28 août 2023, sous folio 163/9 n°6634, le comité de direction d'ETHIOPIAN AIRLINES GROUP a décidé de l'ouverture d'un établissement secondaire à Pointe-Noire, ayant les caractéristiques suivantes:
Objet social: Transport aérien de passagers (effectuer des vols internationaux réguliers et non-réguliers de passagers et de fret à destination/en provenance de la République du Congo; engager dans d'autres services connexes pour la réalisation de l'obligation mentionnée);
Durée: 99 années, à compter de son immatri-

culat au RCCM ;
Adresse de l'établissement: Boulevard Charles de Gaulle, Centre-ville de Pointe-Noire;
Administration: Monsieur TESHOME Abebayehu Tilahum, a été nommé en qualité de Dirigeant de l'établissement;
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 02 novembre 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B20-00020.

Pointe-Noire, le 06 novembre 2023

Pour avis,
Le fondé de pouvoir.